



**COMPTE RENDU DETAILLE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN (arrivée à 20h45), Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Absents et Pouvoirs :

Laure COTTIN a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Vincent GUILLON (et arrivée à 20h45)
Valérie LE DASTUMER a donné pouvoir à Gwenola TESTON
Geneviève JOIE a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Bertrand SCHNEIDER a donné pouvoir à Flore HOFFMANN,
Aëlys CATTI a donné pouvoir à Laurent SASSIER
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Jean-Philippe OLIER
Cécile CHOPARD a donné pouvoir à Christine PACHOT

Absente

Isabelle COQUELLE RICQ,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

DESIGNE comme secrétaire de séance : Philippe GEVREY

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
30 SEPTEMBRE 2021**

Mr LEBRUN : « Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

Mr LEBRUN : « J'ai reçu une question écrite du groupe « Cités » qui la posera à la fin de la séance comme nous en avons l'habitude. »

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Mr LEBRUN : « Nous pouvons commencer cette séance par la décision modificative n°3 et un certain nombre de délibérations financières Monsieur ISSAKIDIS, vous avez la parole. »

Mr ISSAKIDIS : « La première délibération concerne la décision modificative n° 3. Celle-ci a pour objectif :

- De créditer le CCAS d'une subvention de 100 000 € qui est présentée en dépenses dans le tableau qui est projeté.
- Et en même temps d'ajuster deux autres chapitres de dépenses, diminuant pour l'un de 35 000 € les dépenses budgétaires que nous avons inscrites au début de l'année et de 6 000 € pour ce deuxième chapitre.

Il résulte un solde de dépense de 59 000 € à prendre en compte.

Cela crée un nouvel équilibre budgétaire modifié de ces éléments au profit du CCAS et dans l'objectif présenté dans le rapport d'accompagnement. L'objectif est de créditer le budget du CCAS afin qu'il puisse payer les salaires des agents du SSIAD dans l'attente du versement de l'Agence Régionale de Santé et de l'arrêté définitif de fusion des 2 SSIAD de Viroflay et Chaville.

Il a été considéré au niveau de l'ARS dans tous les cas qu'il y avait un besoin de mutualisation ce qui était assez évident depuis un petit moment compte tenu de la proximité géographique»

Mr LEBRUN : « C'est un sujet dont nous avons déjà parlé. Nous en avons parlé en CCAS cette semaine également. On compense le fait que l'ARS et la CPAM ne sont pas prêtes à nous verser les sommes dès le début 2022 sur le budget de ce nouveau groupement de coopération sanitaire et médico-sociale (GCSMS). »

Mr OSOROVITZ : « Le groupe « Viroflay, c'est vous » soutient tout ce qui concourt à la mutualisation des services. Ainsi, plus de moyens sont apportés. Des échanges et des partages de compétences sont initiés avec plus de souplesse au service d'un plus grand nombre de bénéficiaires. La dimension du futur groupement de coopération sanitaire et médico-social et la proximité avec Chaville permettront de garder une connaissance fine du terrain. Cette nouvelle structure sera désormais indépendante, mais comme annoncé lors du dernier Conseil d'Administration nous souhaitons qu'un rapport sur son action et sur son fonctionnement soit transmis annuellement au Conseil d'Administration du CCAS.»

Mr LEBRUN : « Je ne veux pas vous décevoir, mais le SSIAD de Viroflay fait 40 lits et celui de Chaville 60, donc cela fera 100 au total et cela ne fera pas 101. Nous pouvons espérer obtenir des lits en plus compte tenu du fait que nos populations évoluent et vieillissent également. Mais pour l'instant, ce n'est pas du tout prévu.

Le point sur lequel je serai extrêmement vigilant, c'est le fait de faire en sorte qu'au sein du CCAS un plus un fasse deux en termes budgétaires et non pas qu'un plus un fasse un virgule quelque chose. Cela n'est jamais réellement gagné lorsqu'on est sommé de fusionner ou de mutualiser certains sujets.»

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la décision modificative n° 3.

1 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022 – BUDGET VILLE

Mr LEBRUN : « C'est une délibération habituelle en début d'année. Il s'agit de l'ouverture anticipée des crédits de fonctionnement pour l'exercice 2022. »

Mr ISSAKIDIS : « Les chiffres vous sont présentés. Vous retrouvez en avant-dernière colonne en partant de droite le montant total des investissements de l'année 2021 intégrant le Budget Primitif, et le Budget Supplémentaire. Une deuxième Décision Modificative apparaît sous ce sigle. La totalité est de 18 126 860 €. Comme à chaque fin d'année, il s'agit de ne pas bloquer les initiatives au cours des premiers mois de l'année suivante. Il vous est demandé d'accorder l'autorisation de débloquer ces fonds par anticipation en prévision du vote du budget. »

Mr LEBRUN : « Opération purement mathématique autorisée par le Code des collectivités territoriales. Il s'agit de 25 % du budget total de l'année précédente.»

Mr OSOROVITZ : « Cette demande d'ouverture anticipée de crédits d'investissement est traditionnelle et est utile pour le bon fonctionnement des projets d'investissement de la Ville. Mais cela ajoute chaque année une lourdeur administrative un peu inutile. Nous nous réjouissons que ce soit peut-être la dernière fois que nous votons ce texte, car cette démarche devrait disparaître dans le cadre des décrets d'application de la loi 3DS : Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale. Cette loi est en cours d'examen à l'Assemblée nationale. C'est en tout cas ce qu'a annoncé la ministre Jacqueline GOURAULT au cours d'un dîner où vous étiez présent Mr le Maire ainsi que Cécile CHOPARD tête de liste pour « Viroflay, c'est vous. »

Mr LEBRUN : « J'étais présent à l'apéritif et Cécile CHOPARD a participé au dîner. Ceci étant, il y a certainement des choses plus importantes à régler au niveau de la France. Déjà si l'on peut simplifier, ce sera pas mal. À l'occasion de cet apéritif, j'ai parlé avec la ministre de la Loi SRU qui me paraît être un sujet certainement plus intéressant que cette simplification n'a le mérite de d'être. On attend encore le vote de la loi et le décret d'application.»

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2022.

2 - FONDS DE CONCOURS DE VERSAILLES GRAND PARC DANS LE CADRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL

Mr LEBRUN : « Monsieur ISSAKIDIS, vous poursuivez avec le fonds de concours Versailles Grand Parc. »

Mr ISSAKIDIS : « Au risque de prendre à contre-pied l'intervention de Monsieur OSOROVITZ, nous allons rentrer dans une grande complexité qui n'est pas celle voulue par la Ville de Viroflay comme vous pouvez l'imaginer, mais elle vient des hautes instances qui nous gouvernent depuis plusieurs années.

Il s'agit d'une aide financière, dite fonds de concours versée par Versailles Grand Parc aux communes membres de cette même agglomération. Le rapport vous expose le contexte et le modèle qui président à la ventilation d'un certain nombre de recettes, et au cas particulier la recette principale, le retour incitatif. Le retour incitatif est le bénéfice additionnel issu du développement économique de Versailles Grand Parc selon des modalités assez complexes. Les formules vous sont données in extenso. Il permet de répartir le surcroît de richesse attachée à ce qu'on appelle les impôts de production. Ces derniers, héritiers de la taxe professionnelle, sont la Contribution Foncière des Entreprises, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la C3S. La Contribution Foncière des Entreprises est assise sur la valeur locative des mètres carrés des entreprises exploitant une activité à Versailles Grand Parc. Il y a tout un mécanisme de ventilation des surcroûts de recettes issus de l'accroissement de recettes de cette taxe.

Cela tient aussi compte d'éléments additionnels qui sont la contribution positive ou négative selon la richesse de telle ou telle Ville du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale) qui est une taxe de péréquation horizontale, c'est-à-dire qu'elle est d'abord verticale au niveau national puis horizontale au sein de l'Agglomération de telle sorte à maintenir un équilibre, une forme d'égalité des chances entre les communes selon qu'elles soient plus ou moins fortunées. Je conçois bien que ce n'est pas forcément tout à fait digeste en première lecture. Au bilan, il y a trois priorités, trois catégories de ville (1, 2 et 3) étant nous-mêmes la catégorie n° 3. Tenant compte de tous ces éléments, il en résulte un fonds de concours à notre crédit à hauteur des 73 621 € qui vous sont présentés. »

Mr LEBRUN : « C'était une présentation complète sachant que nous passons du temps en Bureau Communautaire sur ces questions de retour incitatif au niveau des communes. »

Mr OSOROVITZ : « L'annonce de la participation de Versailles Grand Parc est aussi l'occasion de souligner l'importance de la subvention de l'État de 495 000 € soit 45 % du budget total de ce projet d'amélioration de la qualité thermique des Aulnettes. La réception du trophée « investir » dans les collectivités locales par Monsieur le Maire en présence du Député Jean-Noël BARROT, puis les visites du chantier par la ministre de la Cohésion des territoires Jacqueline GOURAULT en sont le témoignage. Puisque la sobriété de la consommation de carbone est désormais une priorité reconnue par tous et en plus soutenue par l'État, nous y resterons attentifs pour les rénovations et les constructions futures. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « S'il est possible d'obtenir d'autres subventions par ailleurs de la part des ministères, j'en suis preneur. Si vous avez des entrées, je suis preneur aussi. On n'a malheureusement pas pu bénéficier de subvention pour la piscine bien que nous en ayons réclamé une auprès de Mme la Ministre. »

Mr ISSAKIDIS : « Pour faire écho à ce qui a été dit, deux tiers des recettes de ces taxes-là reviennent aux collectivités locales, c'est-à-dire en 2020 35 Md€ au travers de ces impôts de production. Ces impôts de production en France nous placent très au-dessus de la moyenne européenne ; c'est à la fois un moyen qui a été utilisé lors de ladite réforme de la taxe d'habitation pour recentraliser les recettes que les communes percevaient directement. Je rappelle qu'aujourd'hui la persistance de cet impôt de production pèse surtout sur les entreprises, et c'est un poids pour l'embauche et pour l'investissement contrairement à d'autres pays européens. Cela a servi d'excuse pour pouvoir continuer à affirmer l'autonomie budgétaire des collectivités et ainsi pouvoir reprendre à un certain niveau la main sur la taxe d'habitation qui je rappelle à Viroflay pesait pour 45 % de nos recettes. Il faut quand même rappeler le contexte. On est dans un contexte de prédation de démocratie locale quelque part. »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le fonds de concours de Versailles Grand Parc dans le cadre du plan de développement intercommunal.

3 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DEMANDEE PAR CDC HABITAT SOCIAL ET RESERVATION DE LOGEMENTS 104-106 AVENUE DU GENERAL LECLERC.

Mr LEBRUN : « Nous poursuivons sur les demandes de garanties d'emprunt dont on connaît parfaitement le phénomène et le mécanisme. »

Mr ISSAKIDIS : « C'est une délibération très commune que l'on voit passer régulièrement au fur et à mesure des projets. Elle reprend malheureusement comme souvent les conditions assez dures qui s'appliquent à la Ville de Viroflay en tant que garante des trois lignes d'emprunt qui vous sont présentées à savoir deux lignes sur 40 ans et une ligne sur 60 ans. Le total est proche d'un million d'euros.

Évidemment, nous donnerons cette garantie d'emprunt contraint et forcé. Mais, je vous invite quand même à lire les articles 16 et 17 de ce même document. Vous découvrirez que la Ville de Viroflay sur des périodes de 40 ans ou 60 ans, c'est-à-dire particulièrement longues, s'engage à faire face à toute défaillance du bailleur. Croisons les doigts pour qu'une telle chose ne se produise pas au cours des 60 prochaines années, d'autant que de façon parfaitement extravagante l'article 17 stipule même qu'en cas de changement de la structure capitaliste dudit bailleur, nous pourrions au bon vouloir du prêteur devoir rembourser les choses. Alors, on va me dire : oui, mais en l'état, cela ne s'est jamais produit, etc. Dans une période où personne ne sait comment les choses évoluent six mois plus tard, qui pourrait me dire ce qui va se passer dans les 60 ans à venir ? En matière de logement, je dirais qu'heureusement nous avons un petit retour sur engagement qui est de pouvoir bénéficier de la location d'un logement en contrepartie de cette garantie d'emprunt que nous donnerons. Ce logement vous est décrit dans le document qui accompagne la délibération. Vous avez le descriptif intégral de tous les

logements constituant ce projet d'investissement. Il nous est demandé d'accorder une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social. »

Mr LEBRUN : « Avec la particularité que la CDC est la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat Social. Je n'ai pas regardé précisément, mais les emprunts sont souvent faits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aussi. Cela tourne en rond et les communes contribuent au financement et à la garantie d'emprunt. »

Mme ÉGAL : « Ce programme comporte au final 67 % de logements sociaux, 24 sur 36. La Ville contribue à la surcharge foncière pour les logements PLAI et PLUS et garantit les emprunts pour les PLS, les logements sociaux les plus chers. Pourquoi ne pas solliciter le Département qui devait aider les communes dans la création des PLAI et augmenter la part de PLAI, logements les plus abordables dans ce programme ? En effet, nous savons qu'une part importante des demandeurs de logements sociaux ne peut accéder qu'à des logements du niveau PLAI. À Viroflay, le rapport de l'analyse des besoins sociaux pour 2020 souligne que 51 % des demandeurs relèvent des PLAI, or dans nos réalisations les PLAI dépassent rarement les 30 %, ici 33. La part de logements sociaux étant cependant importante sur ce programme, nous voterons favorablement pour cette délibération. Par ailleurs, nous rappelons notre demande pour que soit mis à jour et diffusé à tous les membres du Conseil le tableau de suivi des logements sociaux sur Viroflay, tableau établi lors de la mandature précédente avec l'aide de nos prédécesseurs. »

Mr LEBRUN : « Ce tableau est mis à jour annuellement lorsque nous recevons la liste des logements sociaux validés par la Préfecture au titre de la loi SRU. Cette liste est arrivée il y a très peu de temps. Je n'ai pas tellement de réponses à vous faire sur le sujet. Le bailleur social fait son programme en fonction des financements qu'il peut obtenir. L'équilibre est PLAI plus PLS en fonction de ces financements. Vous savez qu'il y a une règle qui est qu'il ne faut pas moins de 30 % de PLAI et pas plus de 30 % de PLS dans tout le programme de logements sociaux actuel. Il faut déjà se réjouir qu'il y ait un taux de logements sociaux extrêmement important sur ce programme-là. Là aussi, vous savez que cela fait partie des parcelles compliquées. Je vais essayer de vous expliquer en deux mots parce que chaque parcelle est toujours particulière.

Cette parcelle toute seule ne valait rien parce que l'accès au sous-sol est extrêmement difficile pour y faire du stationnement par exemple. En l'occurrence, la parcelle de derrière appartient déjà à CDC Habitat (13 rue Estienne d'Orves). Nous nous sommes dits que c'était beaucoup plus simple de travailler sur une même parcelle foncière, de ne pas les détacher l'une de l'autre, pour faire en sorte d'instruire le permis de construire sur une seule et même parcelle. Ainsi, nous arriverons à mutualiser des espaces pour faire ces logements. D'où le fait qu'il a été possible d'avoir un taux un peu plus important de logements sociaux sur cette parcelle puisque CDC Habitat était déjà propriétaire de ce qui était derrière, même si les parcelles ont été vendues par des particuliers. Là, nous sommes encore dans le travail très fin qui est fait en amont de tous les projets par les porteurs de projets ainsi que par le service d'urbanisme pour essayer de trouver et de faire sortir des opérations. Vous avez dû remarquer que cela fait longtemps que le bâti qui était à cet endroit-là était un bâti vétuste. Je rappelle que c'était le Narval. De plus, il y avait l'ancien local du serrurier qui était une sorte de verrue en centre-ville. Je me réjouis que cette opération puisse se faire. Je rappelle aussi que cette opération a fait l'objet de recours de la part des voisins qui ont été déboutés. »

Mme ÉGAL : « Je reviens sur mon propos. Comment la Ville de Viroflay pense arriver à raccorder les besoins ? Puisque je disais que le constat avait été fait que même sur Viroflay

plus de 50 % des demandeurs sont des demandeurs du niveau PLAI alors que nos programmes prévoient seulement 30 % de logements dans cette catégorie. »

Mr LEBRUN : « Il ne vous aura pas échappé qu'il y a des opérations qui viennent largement compenser ce genre de chose comme l'opération « Amédée Dailly » qui comprend dix-sept logements sociaux entièrement gérés par Habitat et Humanisme, et intégralement en PLAI.

Les logements qui seront construits au-dessus de « la Forge » ne seront qu'en PLAI. Selon les opérations, nous essayons d'équilibrer. Nous n'imposons pas un bailleur social. Nous essayons de trouver le meilleur équilibre possible dans l'ensemble de la typologie possible en fonction des partenaires que nous avons et de leurs capacités.

Vous disiez tout à l'heure que le Conseil départemental aurait pu ajouter de l'argent. Oui, il se trouve que ce n'est ni la première compétence du Conseil départemental, ni la deuxième, ni même sa compétence. En fait, il finance le logement social et parfois avec des montants par logement presque indécents parce que le foncier est cher. Au final, l'aide de l'État n'est pas si forte que cela puisque ce sont globalement les financements des collectivités locales qui indépendamment des emprunts, représentent les montants de subventions les plus importants par rapport au montant total des subventions publiques. Le Département aide et heureusement qu'il a quelques moyens depuis maintenant quelques années. On ne peut pas solliciter le Département à tout bout de champ. Il a aussi d'autres missions notamment dans le domaine social et d'accompagnement des familles.

Je signale aussi une chose. Je parlais d'Habitat et Humanisme tout à l'heure. Il se trouve que le Département a augmenté largement sa contribution aux bailleurs sociaux de type logements passerelle pour faire l'accompagnement social des personnes qui habitent dans leurs logements. Cela concerne Habitat et Humanisme et je crois également SNL, donc le Département fait sa part.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la demande de garantie d'emprunt demandée par CDC Habitat Social et la réservation de logements 104-106 avenue du Général Leclerc.

4 - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 SIGNE AVEC VERSAILLES GRAND PARC POUR LA MUTUALISATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES INTEGRANT LA VILLE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Mr LEBRUN : « Monsieur ISSAKIDIS, vous poursuivez avec Versailles Grand Parc et la mutualisation. »

Mr ISSAKIDIS : « Effectivement, tout est dans le titre de la délibération en votre possession. Elle a plusieurs objets.

Le premier objet touche à la demande d'adhésion à cette fonction mutualisée de la nouvelle Ville du Chesnay-Rocquencourt qui est issue de la fusion de ces deux communes l'année dernière, je crois.

Le deuxième point apparaît en première partie du libellé du rapport. Il s'agit de la signature d'avenants financiers rétroactifs pour les années 2020 et 2021. Ils touchent en particulier la Ville de Viroflay pour les montants qui vous sont rappelés dans la délibération, c'est-à-dire en arrondissant 8 000 € en 2019, 7 600 € en 2020 et 7 000 € pour 2021 dans le cadre de notre propre adhésion à cette mutualisation RGPD qui est assurée par un personnel mis en commun entre toutes les communes de Versailles Grand Parc. »

Mr LEBRUN : « Cela fait partie des obligations à la charge d'un certain nombre d'entités qu'elles soient privées ou publiques. Elles doivent se doter d'un délégué à la protection des données, et se doter d'un délégué coûte un peu d'argent puisque c'est un personnel spécifique. Cependant, nous l'avons mutualisé. VGP ne nous avait pas facturé en 2019, 2020 et 2021 d'où le fait que cette délibération arrive maintenant. »

Mme ÉGAL : « C'était seulement un commentaire : effectivement, je dis que c'est un exemple intéressant de mutualisation sur un poste qui nécessite de l'expertise et qui ne justifie pas sa duplication dans chaque commune. »

Mr LEBRUN : « Oui. C'est ce qu'on essaye de faire de façon systématique. »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 signé avec Versailles Grand Parc pour la mutualisation du délégué à la protection des données.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA VOIRIE AUPRES DU DEPARTEMENT DES YVELINES (REFECTION DE LA VOIRIE DU SECTEUR DE LA PEPINIERE)

Mr LEBRUN : « Monsieur ISSAKIDIS, vous poursuivez. »

Mr ISSAKIDIS : « Nous parlions il y a quelques secondes du Département. Il nous est précisément demandé d'approuver une demande de subvention auprès du département à hauteur de 90 749 € en vue de financer à hauteur de 20 % un montant planifié, budgété de 450 000 € HT pour des travaux de voirie et de réseaux divers, rue de la Pépinière. Il nous est demandé d'approuver cette demande de subvention sachant que comme précisé ces investissements sont inscrits au budget de la Ville. »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la demande subvention au titre de la voirie auprès du Département des Yvelines.

6 - CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Mr LEBRUN : « Je vais vous présenter la délibération suivante, il s'agit de la création d'une chambre funéraire.

Pourquoi une telle délibération est-elle soumise au Conseil Municipal ? Lorsqu'une chambre funéraire et les services liés se créent, la demande de l'opérateur est faite auprès du Préfet du Département dans lequel il souhaite installer cette chambre funéraire. Ensuite, le Préfet demande un avis consultatif au Conseil Municipal de la Ville.

Cette chambre funéraire serait tenue, créée et exploitée par la société Chambault funéraire. J'ai rencontré son dirigeant il y a quelques mois maintenant. C'est quelqu'un qui a déjà une grande expérience et plusieurs sites de chambres funéraires. Il ne faut pas confondre avec un crématorium. C'est un endroit où les familles peuvent venir se recueillir où les corps sont mis de côté, préparés avant qu'ils soient emmenés au cimetière. D'ailleurs, cette personne habite sur le territoire de Versailles Grand Parc. Les locaux se trouvent sur l'Avenue, à proximité des Arcades. Ce sont les locaux de l'ancienne brocante. Il a acheté les murs en attendant que les autorisations soient données. Des travaux intérieurs seront entrepris pour installer tous ces équipements techniques et proposer ce service à la population de Viroflay et des Villes alentour. Il n'y a pas beaucoup de chambres funéraires qui se situent dans les environs d'où le fait qu'il considère que c'est un endroit qui lui paraît tout à fait adéquat.»

Mme ÉGAL : « Jusque-là nous n'avions pas connaissance de l'existence d'un besoin de chambre funéraire sur Viroflay.

D'autre part, ce type d'établissement est généralement plutôt situé en périphérie soit de cimetière, soit de secteur un peu isolé.

L'emplacement du bâtiment qui va être réalisé est à l'angle de l'avenue des Arcades, comme on le voit ici, et de l'avenue du Général Leclerc. Nous comprenons que le stationnement des véhicules funéraires est prévu pour être à l'intérieur de la structure. À quel endroit se feront les entrées et sorties des véhicules funéraires ?

D'autre part, cette chambre funéraire va générer un flux de véhicules et un besoin de stationnement pour les familles concernées. Quelles dispositions seront prises ?

Mais, revenons sur le fond. Alors que nous nous faisons régulièrement le relais des habitants du secteur des Arcades, place Louis XIV, qui réclament plus de services et d'animations, nous doutons vraiment que cet établissement réponde à leurs attentes. Nous avons bien noté que le PLU avait classé en zone UG l'îlot dans lequel se trouve le bâtiment en question. Ce classement le préservait de constructions collectives de grande ampleur et laissait la porte ouverte à d'autres initiatives.

Dans l'intérêt général, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas préempté cet emplacement ? Elle aurait pu saisir cette opportunité alors que :

- Le Cocon des familles et le CMPP par exemple sont dans un bâtiment non accessible et devraient trouver une autre localisation.
- La Croix-Rouge est installée dans un sous-sol.
- La Ville n'a pas de maison des associations, de ressourcerie, de lieux de rencontre intergénérationnelle ou de tiers lieux. Seules deux mini-crèches privées existent dans ce secteur, etc.

La Ville ne s'est pas positionnée et laisse le champ libre à toutes initiatives privées sans lien direct avec les besoins du quartier.

De plus, ce projet nous est soumis alors qu'il est déjà engagé. La délibération nous est présentée comme une simple formalité.

Nous émettons un avis défavorable. »

Mr LEBRUN : « Le Préfet nous demande notre avis, le dossier a ainsi déjà été constitué.

Sur la question de la préemption, on peut toujours tout préempter. Ce bâtiment a été vendu plus de 2 Md€. Compte tenu des travaux qu'il y a à faire à l'intérieur pour le mettre en état et compte

tenu du plan d'investissement très ambitieux de la Ville de Viroflay pour les années à venir, il ne nous a pas paru être un endroit stratégique pour positionner un service public.

Je rappelle aussi que nous avons prévu un programme assez ambitieux sur « la Forge 2 » pour y faire notre service d'animations à destination des personnes âgées, le SSIAD et des logements en centre-ville. Nous aurons aussi plus tard l'îlot Germaine Delaunay en bas de la rue Rieussec qui sera amené à être construit. Nous pourrions éventuellement y localiser certains services. Il ne nous a pas paru opportun de préempter cette parcelle-là.

Madame ÉGAL, la question d'une chambre funéraire est une question qui se pose pour beaucoup de personnes, c'est un service de proximité. Il est vrai que le besoin n'est quasiment jamais exprimé. On n'en a pas non plus besoin tous les jours. Mais lorsqu'on en a besoin, on est bien content de trouver un service qui ne soit pas très loin de chez soi. Je peux vous dire aussi que ce n'est pas un flux continu de véhicules et de personnes qui se regroupent. Le ou les salons qui vont exister seront des salons de plutôt petite taille pour des familles qui viennent se recueillir alors que la plupart du temps elles ne sont pas de cérémonie soit à l'église soit au temple soit ailleurs. J'ai eu l'occasion d'avoir confirmation de cela et de voir une chambre funéraire fonctionner. La question des flux de véhicules n'est pas une question essentielle. Après, on peut tout acheter, tout préempter. Ce n'est pas le principe de la Ville. Au contraire, nous essayons d'optimiser l'ensemble des espaces et des mètres carrés disponibles dans la Ville pour éviter d'avoir des mètres carrés en surplus. Les mètres carrés à acheter coûtent à la fois à l'achat, en fonctionnement, et c'est aussi une différence que nous avons entre nous, Madame ÉGAL : arriver à optimiser et apporter le vrai service et le bon service aux Viroflaysiens. On pense qu'avec ce dont l'on dispose à l'heure actuelle, le service est tout à fait confortable.

Vous parliez de crèches privées. Il y en a une troisième qui va arriver à Viroflay. Nous n'avons pas non plus préempté le terrain en question. Il s'agit du terrain de l'ancienne boulangerie Gabriel. Une mini-crèche va venir s'installer sur ce site. Là aussi, les prix de vente seront tout à fait conséquents et malheureusement, les moyens de la Ville sont limités.

Nous passons au vote. Nous savons qu'il y a déjà trois oppositions. Y a-t-il d'autres oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc, trois oppositions uniquement. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aëlys CATTA, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 voix CONTRE : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

APPROUVE la création d'une chambre funéraire.

7 - ACQUISITION A L'AMIABLE DE LA VOIE PRIVEE RUE FRANCOIS GAILLARD

Mr LEBRUN : « C'est un sujet qui va aussi apporter des débats. Monsieur Jean-Philippe OLIER, Maire adjoint, je vous propose d'évoquer l'acquisition de la voie privée François Gaillard. »

Mr OLIER : « La rue François Gaillard est située rive droite et certains d'entre vous la connaissent, peut-être au moins de réputation par l'importance des nids-de-poule qui s'y sont logés. Depuis toujours, c'est une voie privée qui bien qu'elle ait fait l'objet de quelques délibérations dans le passé tendant à la rendre publique est toujours privée. C'est la seule rue de Viroflay qui soit privée, mais qui néanmoins fait la liaison entre deux rues publiques qui sont assez fréquentées. C'est pourquoi nous avons repris depuis un an des discussions avec les différents riverains. Nous avons réussi à obtenir un large consensus puisque tous les riverains, sauf deux, ont accepté de céder à la Ville la partie de leur parcelle qui supporte la voie de circulation et les trottoirs. Je vous fais grâce de la liste des numéros de parcelles qui figurent dans les délibérations. Nous vous proposons donc d'accepter le passage dans le domaine public de la rue François Gaillard par l'acquisition d'une quinzaine de parcelles pour chacune un euro symbolique. »

Mme PACHOT : « Nous saluons le travail réalisé et la ténacité déployée pour parvenir à l'acquisition amiable par la Commune de la presque totalité des multiples parcelles qui forment cette voie privée, voie très utilisée et qui nécessite des travaux de rénovation et d'enfouissement de réseaux.

Le groupe « VCV » regrette toutefois que l'intérêt général ait été sacrifié au profit de la négociation avec les riverains dans cette opération conduisant à un choix d'aménagement pour nous inacceptable, car inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Ce projet de voie à double sens doté de deux trottoirs très étroits ou de type chasse-roue se fait ainsi au mépris de la sécurité des piétons et des poussettes alors que la Ville se dit engagée dans une démarche privilégiant les circulations douces sur la commune.

Nous ne pouvons pas voter favorablement pour cette décision et nous nous abstenons. »

Mme ÉGAL : « À la lecture de ce rapport, il nous vient forcément la question suivante : 13 propriétaires sur 15 ont accepté de céder leurs parcelles, donc dans quelle situation juridique se trouvent les deux propriétaires restants ? En commission, il nous a été précisé qu'ils continueront à payer des impôts sur la parcelle non cédée, cependant la part d'impôt correspondante doit être assez éloignée des coûts engagés par la Ville pour la remise en état et l'entretien de l'assainissement et de la chaussée dont ils vont bénéficier.

Avec cette acquisition la rue François Gaillard devient publique. La Ville va complètement la refaire ce qui était demandé depuis plusieurs années par les Viroflaysiens du quartier amenés à emprunter cette voie.

Nous regrettons que l'aménagement finalement retenu conserve la circulation à double sens. Cette contrainte couplée avec le maintien du nombre de places de stationnement légitimement attendu par les propriétaires cédant leurs parcelles conduit à ne réserver que 50 cm de largeur pour les trottoirs ce qui est très insuffisant notamment pour les familles et les PMR qui accèdent au parc forestier en lisière de forêt.

Dans l'intérêt général, il est vraiment dommage de ne pas avoir pu profiter de cette transformation pour établir un plan de circulation avec un sens unique pour la rue François Gaillard et la rue du 8 mai 1945 à l'instar des rues Gaugé et Gabriel Péri.

Ceci dit, nous remercions Monsieur OLIER pour les explications qu'il nous a fournies en Commission et pour le travail accompli.

La Ville a trouvé un compromis avec les propriétaires de cette rue dans un état déplorable depuis des années pour qu'elle devienne publique. Sa rénovation profitera à tous. Nous voterons favorablement pour cette acquisition. »

Mr LEBRUN : « Lorsque nous sommes sur ce type d'opération, nous cherchons toujours des compromis pour arriver à négocier un certain nombre de choses ce qui, je peux vous le dire, n'était pas gagné. Cela fait des années qu'on nous dit : vous n'y arriverez jamais compte tenu d'un certain nombre de conditions posées par un certain nombre de personnes. Notre sujet a toujours été et continuera à l'être la question de la concertation avec des habitants pour essayer de trouver le compromis le plus acceptable possible par eux-mêmes afin que cette décision soit prise. Et lorsque cette décision sera prise et que nous aurons mis en place les aménagements nécessaires, ces aménagements seront profitables au plus grand nombre. Je voulais présenter ce contexte parce que comme vous l'avez dit Madame ÉGAL, c'est un compromis que nous trouvons. Malheureusement, nous n'avons pas toujours exactement tout ce que nous souhaiterions dans un compromis. C'est le principe. Je vais laisser Jean-Philippe OLIER vous répondre plus précisément, Madame ÉGAL et Madame PACHOT. »

Mr OLIER : « Quelques petits points ponctuels. Tout d'abord effectivement comme l'a dit Monsieur le Maire, les négociations ont tout de même été longues. Pas d'unanimité ça, c'est vrai. On n'a pas obtenu l'unanimité et je le regrette. Je le regrette d'autant plus que finalement j'ai cherché toutes les solutions qui permettraient de se rapprocher le plus possible de ce que m'avaient réclamé les trois propriétaires des parcelles qui refusaient le projet. Lorsque j'ai fait une réunion publique avec l'ensemble des riverains, j'ai proposé trois solutions :

- L'une était relativement proche de ce qu'il y a aujourd'hui, en tout cas à première vue.
- L'autre solution était un petit peu différente, mais il y avait une solution bis par rapport à celle-là.

C'étaient les solutions A et B.

- Puis, une solution C qui était très proche de ce que réclamaient les trois qui étaient opposés au projet.

Sur les 13 présents, le résultat du vote a été que huit ont voté pour la solution A, un a voté pour la solution B qui était assez proche de la A et deux n'ont pas voulu voter. Ils n'ont même pas voté pour la C qui était la plus proche de la leur. Comme ce n'était pas 100 % ce qu'ils voulaient, ils n'ont pas voulu voter. Je trouve cela un petit peu dommage. Vous noterez au passage qu'il y en avait trois qui étaient contre et à la fin il n'y en avait plus que deux qui n'ont pas voté. Cela veut dire qu'il y en a un des trois qui au départ était contre et finalement après avoir étudié avec moi le sujet ils ont trouvé que la solution A était la bonne solution.

Deuxième point concernant les PMR, je crois qu'on s'est peut-être mal compris lors de la commission. Quand j'avais parlé du projet, j'avais dit dès le départ que dans toutes les hypothèses c'était une rue qui était mise à 20 km/heure, donc en zone de rencontre. À partir du moment où c'est une zone de rencontre, il n'y a pas de trottoir et les piétons ont la priorité. Je vois que Philippe GEVREY hoche la tête. C'est accessible pour les PMR. Je crois qu'on s'est probablement mal compris lors de la commission. Je n'ai pas insisté à la fin de mon intervention.

En ce qui concerne la largeur des trottoirs, oui Mme ÉGAL ce ne sont pas des trottoirs, mais des chasse-roues. Cela ne permet pas, à moins d'être vraiment très mince et très agile, de passer sur le trottoir. Néanmoins, cela permet d'ouvrir une portière et que la portière n'aille pas démolir la palissade qui est à côté.

En ce qui concerne le sens unique, ce qui avait d'ailleurs été réclamé par les récalcitrants c'était un sens unique descendant. Quand on a une rue en sens unique et encore plus descendant, il est difficile de rester en deçà des 20 km/h. Ce sens unique n'était pas très compatible avec les

20 km/h. Je ne me voyais pas mettre une limitation de vitesse à 20 km/heure qui n'était pas réaliste, donc cela imposait de faire un stationnement en chicanes. C'est le moyen qu'on peut avoir dans ce genre de rue pour ralentir le flux. Mais qui dit stationnement en chicanes, dit suppression de quatre places de stationnement sur la quinzaine qu'il y a dans la rue. Tout ceci est une question de compromis.

Enfin sur le statut juridique des parcelles, les parcelles appartiendront, tant qu'ils ne changent pas d'avis, aux deux qui ne souhaitent pas signer pour l'instant. Il est encore possible qu'ils signent. On va faire les travaux et après on verra. S'il y a un contentieux, celui-ci sera jugé. »

Mme PACHOT : « Les travaux seront illégaux sur les parcelles non acquises. C'est un choix. »

Mr OLIER : « La question qu'il faut se poser, c'est quel est l'intérêt général ? L'intérêt général est d'avoir 100 % de la rue qui soit en bon état et pas seulement 90 %. »

Mme PACHOT : « C'est un fait. »

Mr OLIER : « Oui, je suis bien d'accord. »

Mr LEBRUN : « Ceci étant, nous ne cherchons pas l'illégalité. Nous cherchons à faire en sorte de remplir un besoin. Vous l'avez dit. Imaginez que cela soit une rue publique. Il nous a fallu mettre un panneau à l'entrée de la rue pour dire que c'était bien une rue privée et que ce n'était pas à la Ville de l'entretenir. J'ai reçu un certain nombre de lettres d'insultes ou d'injures les années passées en me disant : « Monsieur le Maire, que faites-vous en laissant cette rue en l'état ? » C'était un vrai sujet.

Je pense que ce sujet a été travaillé de façon étroite avec les riverains. La question du stationnement faisait partie d'une sorte de négociation sur cette opération. Qui dit négociations, dit forcément qu'il faut arriver à trouver quelque chose qui correspond le mieux possible à ce que les uns et les autres attendent. Après, nous verrons ce qu'il se passe. En l'occurrence si quelqu'un a quelque chose à dire, qu'il le dise ou qu'il se taise à tout jamais. »

Mr OLIER : « Mon sentiment est que quand ils verront comment la rue aura été refaite y compris sur leurs parcelles, je pense qu'ils admettront que c'est bien et n'iront pas au conflit. »

Mr LEBRUN : « le travail sur cette rue remonte aux mandats précédents. Roland de Heaulme avait déjà passé du temps sur cette question de la rue François Gaillard. On a aussi un collègue membre de l'opposition municipale à l'époque qui était très intéressé par le passage dans le domaine public de cette voie. C'est la seule rue privée qui soit une rue communicante entre deux rues publiques, et il a paru important de pouvoir le faire. J'ai aussi entendu parler qu'il fallait exproprier les personnes récalcitrantes en l'occurrence. Ce sont des démarches qui sont extrêmement longues et avec une certitude d'aboutir qui n'est pas si évidente que cela. Il nous a donc paru plus raisonnable d'essayer de travailler à l'amiable puis d'avancer sur ce projet d'ordre public.

Nous passons donc au vote sur cette délibération ».

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 28 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aëlys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

Par 4 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

APPROUVE l'acquisition, par la Commune, des parcelles cadastrées section AC n^{os} 1096, 1098, 1100, 1102, 1104, 1108, 1110, 1094, 1092, 1114 et 1112, 1106, 1090, 1117, suite à divisions parcellaires selon le plan annexé à la présente délibération, respectivement avec les propriétaires suivants : M. Jérôme BONNEAU et Mme Mireille BONNEAU (née ADRIEN), Mme Mireille MARZIN (née DUFOUR), M. Stephan PLANCHON et Mme Severine PLANCHON, Mme Anne DECOUT et M. Yvon Nick HERMANGE, M. Robert FONDRAZ, Mme Marie MADELEINE (née LANG), M. Jean-Claude PAGANO, M. Sammy JEANBART et Mme Sophie JEANBART (née POULAIN), M. Pierre RAINGEARD et Mme Marianne RAINGEARD (née BRUGERE), Mme Jacqueline CADAPEAUD (née MONIER), la copropriété du 12 rue François Gaillard, M. Philippe BODEAU et Mme Caroline BODEAU (née KIRSCHNER), M. Paul-Philippe UHEL et Mme Géraldine UHEL (née DUPUITS).

8 - CONVENTION CADRE DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA VILLE ET LE SIGEIF POUR DES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES, SUPPORTS DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mr LEBRUN : « Monsieur OLIER, le SIGEIF nous propose de conclure une convention cadre de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des lignes aériennes. »

Mr OLIER : « Il y a quand même un petit lien entre le sujet précédent et celui-là, mais on n'est plus sur la même année. Vous aviez l'habitude presque chaque année de délibérer sur une convention qui permet de simplifier les travaux et le pilotage des travaux lorsqu'on veut enfouir les réseaux aériens d'une rue. Pour être plus précis, les réseaux aériens et les travaux que l'on fait généralement sont de la responsabilité de différents maîtres d'ouvrage. Pour l'assainissement, c'est maintenant VGP. Pour d'autres sujets comme les télécommunications ou l'alimentation électrique, c'est du ressort du SIGEIF. Pour d'autres sujets, c'est du ressort des opérateurs de télécoms. Dans d'autres cas, c'est la Ville. Pour essayer de simplifier ces travaux, nous confions habituellement la partie enfouissement de ces travaux à un seul maître d'ouvrage en lui déléguant la responsabilité de la Ville, en déléguant donc au SIGEIF. C'était une délibération qu'on faisait tous les ans.

Le SIGEIF propose de simplifier les choses avec une convention cadre, qui est la même que celle qu'on votait tout le temps, qui sera exécutée année par année avec des conventions d'application qui ne seront plus soumises au Conseil Municipal, que lors du budget. »

Mme PACHOT : « Profiter de l'intervention du SIGEIF dans les travaux d'enfouissement des réseaux électriques pour élargir sa mission à la réalisation d'autres travaux d'enfouissement de réseaux pour le compte de la Commune relève cette fois d'une volonté d'optimisation et de mutualisation des chantiers à engager sur les voies à laquelle nous sommes bien entendu favorables.

Au-delà de la méthode, nous aurions souhaité savoir à quelle date la commune de Viroflay prévoit de terminer le programme d'enfouissement des réseaux aériens sur la Ville et connaître

le pourcentage de voies déjà traitées. En commission, j'ai cru comprendre que ces chiffres n'étaient pas encore disponibles.

Plutôt que d'attendre que les voiries se dégradent et soient dégradées pour engager ces travaux d'enfouissement, nous attendons de la Ville qu'elle établisse rapidement un programme ambitieux de travaux d'enfouissement des réseaux en rattrapage du retard pris. Il est en effet à déplorer que le séquençage actuel des travaux de voirie décidés jusqu'à présent s'éternise ainsi. Le paysage urbain qui en résulte pour une Ville de plus de 10 000 habitants que l'on peut qualifier d'aisée n'est, selon nous, pas au niveau de celui auquel les Viroflaysiens pourraient prétendre. Merci. »

Mme ÉGAL : « C'est une question très courte. Dans la convention il est prévu qu'il y ait un article sur le contrôle par la commune. Nous nous interrogeons sur le fait que l'ensemble des programmes de maîtrise d'ouvrage concernant l'enfouissement sera potentiellement confié à la SIGEIF. De quelle compétence disposera la commune pour effectuer les contrôles ? C'est une question que je tenais à vous poser. »

Mr LEBRUN : « Ce sont les points de contrôle habituel. Nos services de voirie contrôlent l'ensemble des prestations faites en termes de qualité, en termes de fourreaux passés. Je ne vois pas la question réellement parce que cela n'a pas posé de problème jusqu'à présent.

Concernant la question de Madame PACHOT, je le dis et je le redis. La Ville n'a pas les moyens financiers d'avoir un plan d'enfouissement spécifique compte tenu de sa structure, compte tenu de ses programmes d'investissements importants passés et à venir sauf si on le place sur 20 ou 30 ans. Dans la plupart des cas il a été choisi de faire l'enfouissement à chaque fois qu'on avait à refaire l'assainissement des rues, c'est-à-dire lorsqu'on était amené à défoncer une rue en totalité pour pouvoir refaire des égouts. Dans ce cas-là, on en profite pour refaire les réseaux aériens. C'est une question principalement financière de mutualisation des tranchées. Ce n'est pas une question que je qualifie d'esthétique. Je pense que la Ville de Viroflay propose à sa population un cadre qui me paraît assez agréable. Elle propose un certain nombre de services. Nous avons fait le choix par exemple d'avoir une piscine à Viroflay plutôt que de ne pas en avoir. Je préfère proposer un service de type piscine à Viroflay plutôt que de dire que cela nous permettrait d'enfouir trois rues complémentaires si on n'avait pas la piscine.

Je fais des comparaisons qui sont un peu rapides. Néanmoins, je pense qu'on ne peut malheureusement pas tout avoir. Les Viroflaysiens sont très contents quand nous refaisons leurs rues. Mais lorsque nous leur expliquons que c'est une question de moyens financiers la plupart du temps, ils comprennent le fait que nous essayons d'être économes de leurs deniers. Je vous rappelle quand même que nous n'avons pas augmenté les impôts depuis maintenant 11 ans. C'est un point qui est un point d'attention. Je ne suis pas certain que cela puisse continuer d'ailleurs. Mais, c'est un point important. Je crois que Jean-Philippe OLIER doit avoir une carte sous les yeux qu'on pourra éventuellement vous communiquer sur les rues qui sont déjà enfouies. Cela avance progressivement. Je sais qu'il y a des rues qui me disent : enfouissez-moi, enfouissez-moi. En l'occurrence, je leur dis : non tant qu'on a une structure des chaussées et des égouts qui est correcte, je ne vais pas m'amuser à défoncer la chaussée pour passer les réseaux. Le nombre de rues non enfouies s'est largement réduit. Jean-Philippe OLIER, un élément complémentaire ? »

Mr OLIER : « Oui pour donner un chiffre approximatif. À peu près 80 % des rues publiques sont enfouies. Oui, 80 % des rues publiques parce que les rues privées, on n'a pas vraiment de raison de les enfouir même si souvent dans les rues privées une partie de l'assainissement est de notre responsabilité. Là, on parle vraiment de l'enfouissement. Il y a un programme de rues qui est en cours d'enfouissement. Vous savez qu'en ce moment la rue Estienne d'Orves et la

rue d'Hassloch sont en cours d'enfouissement. La rue des Prés aux Bois aussi va l'être. On a choisi de le faire, non pas parce que l'assainissement avait des soucis, mais parce qu'on savait que l'assainissement serait à faire prochainement. On voulait faire l'enfouissement avant le démarrage des travaux du gymnase où de nombreux camions vont passer. Cela serait bête qu'un camion attrape les fils au passage. Dans le quartier du Plateau, il y a la rue Marguerite qui est en cours. On a quelques idées sur ce qu'on va faire cette année en 2022. Ces idées sont soumises à l'état des égouts. Ceux qui étaient dans le quartier de la mairie ces derniers jours ont peut-être vu un camion qui envoyait de l'eau à haute pression dans les égouts de quelques rues du coin afin de pouvoir faire correctement les ITV, c'est-à-dire les Inspections Télévisuelles des égouts pour faire un diagnostic de leur état. Ce n'est que sur la base de ces ITV qu'on pourra ensuite dire : oui, l'égout est en bon état, ce n'est pas prioritaire, ou l'égout est à refaire et à ce moment-là on les met dans les rues prioritaires. Comme l'a dit Mr le Maire tout à l'heure, c'est un critère principal de faire tout en même temps quand l'assainissement est à faire. Vous savez que lorsque l'assainissement est en mauvais état, c'est quand même assez problématique. Pour être plus précis sur les quartiers qui restent à faire, il y a quelques ensembles de rues dans des quartiers pavillonnaires qui restent à faire. Il y a toute une série de rues rive droite dans la partie est de la rive droite, rue des Sables, rue Guinon, rue Julien Certain. Il y a rive droite encore des rues de temps en temps comme la rue Gaugé et la rue Jules Herbron qui n'ont pas été faites. Et rive gauche, il y a une partie essentielle du village, Racine, Gaillon, Massenet, puis la rue de la Ferme et la rue Molière. Puis, il y a le quartier du Louvre, Lamartine, Chanzy, Victor Hugo, Carnot, Pasteur, etc. ».

Mr LEBRUN : « Pour plus de précision, j'ajouterai que le fait de citer ces dernières rues me fait penser à une concertation que nous avons menée il y a quelques années dans le quartier du Louvre notamment concernant les rues Victor Hugo, Carnot, Pasteur, Chanzy, Lamartine. Il ne vous a pas échappé que pour trois de ces rues les alignements d'arbres ont été changés et ainsi de suite. Nous avons aussi contacté les habitants de la rue Chanzy pour leur proposer de faire les travaux dans cette rue, mais cela nécessitait de couper les arbres et de les remplacer par d'autres étant donné que les arbres en question ont des racines qui démolissent complètement les trottoirs. Nous avons été confrontés à une levée de boucliers, c'était : Touche pas à mon arbre.

Donc, les réseaux restent aériens, les arbres restent là et les trottoirs restent défoncés. Soit on attend que les arbres tombent malades et dans ce cas-là il faudra vraiment les couper soit on essaye de trouver des solutions. Dans ce cas-là, on pourrait être amené à enfouir les réseaux lorsque cela sera refait. »

Mr OLIER : « Au-delà des questions d'esthétique et autres, si on laisse tous ces arbres les trottoirs ne seront toujours pas accessibles ni aux fauteuils ni aux poussettes. Tous ceux qui conduisent des enfants à la maternelle Lamartine savent que c'est un peu difficile. »

Mr LEBRUN : « Le chiffre de 80 % des rues publiques est un chiffre approximatif. Il n'aura échappé à personne que généralement les propriétaires des rues privées ne se précipitent pas pour enfouir leur propre réseau. Je pense qu'ils s'en accommodent tout à fait. D'ailleurs, il m'a parfois été reproché – c'est sur le ton de la plaisanterie – que le fait d'enfouir les réseaux enlevait les lignes aériennes, donc cela empêchait les oiseaux de se poser sur les lignes aériennes. J'ai déjà entendu cet argument. Il y a quand même des arbres. Ce n'est pas faux. Dans la rue Corneille, nous laissons justement quelques fils pour que les perruches vertes à collier puissent stationner à cet endroit-là ainsi que les corneilles. Voilà pour les réponses à cette question. C'était la convention cadre de maîtrise d'ouvrage avec le SIGEIF.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention cadre de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et le SIGEIF pour des opérations d'enfouissement de lignes électriques aériennes, supports du réseau de communications électrique et d'éclairage public.

9 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 SIGEIF

Mr LEBRUN : « Nous restons avec le SIGEIF. Jane-Marie HERMANN va nous exposer le rapport d'activité du SIGEIF. Vous l'avez tous lu et relu dans les moindres détails. Elle va nous faire une synthèse de ce rapport d'activité pour l'année 2020. »

Mme HERMANN : « Vous avez des documents qui ont été annexés à cette délibération. Vous savez que le SIGEIF assure la mission de service public pour l'organisation et le contrôle de l'acheminement de l'énergie en Île-de-France. Le rapport donne les données à fin 2020. Il y avait :

- 185 adhérents au gaz, ce qui couvre un territoire de 5,6 millions d'habitants.
- 63 adhérents à l'électricité.

Vous savez que notre commune est adhérente aux deux compétences. Il assure le contrôle de la concession de gaz ce qui correspond quand même à 5 % du réseau national et couvre près de 10 000 km de réseau, de canalisations. Pour la concession d'électricité, il y a plus de 5 000 km de réseaux électriques basse tension et 21,8 km ont été enfuis en 2020. Comme on vient de le dire, il participe aussi à la modernisation de l'éclairage public et à l'enfouissement des lignes. En 2020, 4,80 M€ ont été dépensés sur cette compétence-là.

Les ressources du SIGEIF proviennent des redevances qui sont versées par les concessionnaires, les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique et les produits de la taxe TCCFE. En 2020, les ressources s'élevaient à 46,60 M€. Les dépenses correspondent au reversement de cette taxe aux communes, aux travaux d'enfouissement, à la pose des infrastructures de recharge de véhicules électriques, à la production d'ENR. Et donc fin 2020, le bilan a dégagé un résultat net de 3,54 M€.

Depuis quelques années, le SIGEIF est très engagé dans le domaine des énergies renouvelables. Deux projets ont particulièrement marqué l'année 2020. Il y a le projet de Marcoussis qui est sur une friche qui se situe sur la commune de Marcoussis. Cette friche a permis d'installer 58 000 panneaux photovoltaïques. Ces panneaux permettent de couvrir la consommation de pratiquement 10 000 habitants. Cette installation a été faite en 2020 et a été un petit peu retardée du fait des contraintes sanitaires et de la COVID. Elle a été inaugurée à la rentrée 2021, en octobre 2021. Elle produit 20 % de l'électricité verte d'île de France, donc c'est quand même un très gros projet pour le compte du SIGEIF.

Un autre projet dans le domaine des énergies renouvelables a été lancé. C'est un projet de méthanisation qui se situe sur la Ville de Gennevilliers. Ce projet permet de recycler des déchets, et en particulier des déchets d'alimentation, et de produire du bioGNV. Ce projet a été lancé en 2020 et est en cours de déploiement à l'heure actuelle. D'ailleurs, le SIGEIF est très impliqué dans le développement des stations de GNV pour les flottes de poids lourds et d'utilitaires.

Il offre aussi un service clé en main pour l'installation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, les IRVE. D'ailleurs, vous avez pu en voir d'installer sur la Ville. Il prend en charge, et nous l'avions passé en Conseil Municipal, 100 % du financement. Fin 2020, il y avait 140 points de recharge à installer. On a encore eu une réunion cette semaine et semble-t-il les résultats sont là. En 2021, on aura 700 points de recharge sur l'ensemble du territoire du SIGEIF. Ils ont mis au point de nouvelles bornes qui permettent de charger plus rapidement et Viroflay en a été équipée en 2021.

Le SIGEIF a également un programme de coopération décentralisée. Il y a eu en 2020 cinq nouveaux projets qui ont été soutenus au Liban, au Sénégal, au Burkina Faso et en Arménie. En général, ce sont des installations qui permettent soit d'alimenter des écoles un peu isolées soit de favoriser les cuissons dans des zones un peu désertiques, etc. donc il y a un budget qui est consacré à cela.

Si on fait un petit zoom sur la Ville de Viroflay en 2020 il y avait 36 km de canalisations de gaz, dont 76 % en polyéthylène. Tout à l'heure, on parlait du réseau électrique. En 2020, il y avait 78,8 % qui étaient enterrés. Au niveau national, il reste quand même pratiquement 53 % du réseau qui est encore aérien et sur le territoire du SIGEIF, 25 % du réseau est aérien. On est en dessous de la moyenne du SIGEIF ce qui veut dire qu'on n'est pas du tout en retard en termes d'enfouissements des réseaux par rapport aux territoires urbains.

Je peux vous dire qu'en 2020 sur la commune il y a eu trois projets de travaux d'enfouissement : l'avenue du Belvédère, la rue de la Côte et la rue du Commandant Raynal. C'étaient les principaux projets de 2020.

Vous avez un rapport qui est très complet ainsi qu'une synthèse que vous pouvez consulter et qui est consultable.

Je crois qu'il s'agit de prendre acte de cette communication qui vous est faite. »

Mr LEBRUN : « Absolument. C'est un prendre acte que nous prendrons en fin de débat, si débat il y a. »

Mme PACHOT : « Mr le Maire, mes chers collègues, je voulais revenir sur les bornes de recharge électrique que vous venez d'évoquer. Le rapport d'activité 2020 du SIGEIF fait état de l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules, dispositif auquel la Ville de Viroflay a adhéré. Au même titre que chaque Viroflaysien, nous avons découvert l'implantation de quelques bornes en bordure de voie ainsi que dans certains parkings sans que nous puissions à ce stade avoir une vision d'ensemble et de leur localisation actuelle et à venir. À terme, nous souhaitons savoir si un plan pluriannuel de déploiement des bornes de recharge électrique sur la Ville de Viroflay a été décidé. Et sur quelle période ? Où ? Et pour quel nombre de bornes ? On a entendu au niveau du territoire couvert par le SIGEIF.

Il nous semble que le recueil des besoins des Viroflaysiens et les échanges avec les usagers sont un préalable indispensable à la définition de ce réseau d'installation de bornes électriques afin que chaque quartier et que chaque équipement puisse être utilement doté. À titre d'exemple, nous pouvons regretter que les bornes de recharge du parking Gaillon ne soient pas utilisables la nuit le parking étant fermé. Ce sont autant d'éléments sur lesquels on aurait pu échanger.

Plus généralement, nous demandons que la Ville de Viroflay accompagne de façon proactive la mutation au profit de déplacements moins consommateurs en énergie fossile. Je vous remercie. »

Mme ÉGAL : « Mr le Maire, mes chers collègues, une petite précision. Ce rapport est très complet et intéressant. Nous avons noté au passage que le SIGEIF accompagne les collectivités dans la transition énergétique et est aux côtés des EPCI qui ont fait leur diagnostic PCAET. Il décline leur plan d'action dans le domaine de l'énergie. VGP et par conséquent Viroflay,

compte-t-elle solliciter le SIGEIF en la matière ? Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur l'ensemble des thèmes abordés dans le PCAET. La question d'aujourd'hui concerne la partie énergie qui est liée au SIGEIF. »

Mr LEBRUN : « La réponse est oui. »

Mme ÉGAL : « Sur quel point ? »

Mr LEBRUN : « Tous ceux qui seront possibles. Il y en a beaucoup, donc nous essayerons autant que possible parce que le sujet est un facilitateur, éventuellement un pourvoyeur d'aide financière. Notre volonté est de pouvoir avancer dans tous ces sujets et de pouvoir le faire à moindre coût pour les Viroflaysiens. Toutes les sommes qui nous arrivent sont bien issues de la poche de quelqu'un, y compris celle du SIGEIF. Elles sont issues des cotisations, des taxes diverses et variées prélevées sur l'électricité. Enfin, il y a un certain nombre de choses. Évidemment, on fera appel au SIGEIF.

Concernant la question du déploiement des bornes, nous avons déployé pour l'instant quelques bornes sur Viroflay. Vous l'avez vu. Nous avons répondu à un appel à projets du SIGEIF qui nous a demandé combien de bornes on souhaitait avoir sur Viroflay. On en a demandé trois fois plus comme toutes les autres Villes qui appartiennent au syndicat. Pour l'instant, nous avons mis les bornes qui nous ont paru les plus intéressantes à positionner. D'ailleurs, nous avons essayé de faire en sorte de mixer les différentes bornes pour avoir des bornes à recharge rapide pour certaines et des bornes à recharge moins rapide pour d'autres. Je crois savoir que les bornes qui se trouvent du côté du parking Costes et Bellonte sont des bornes à recharge moins rapide que les autres parce qu'on peut avoir des voitures qui stationnent de façon durable sur ce parking. Celles de Gaillon, me semble-t-il, sont des bornes à recharge plus rapide ce qui permet aux personnes qui viennent fréquenter le parking et le gymnase de se brancher durant leur activité sportive, puis de repartir avec la batterie pleine.

Ce sont deux types d'usage différent ce qui fait qu'il ne nous a pas paru utile de mettre ces bornes dans un endroit ouvert ou d'ouvrir le parking. Peut-être qu'un jour ou l'autre nous le ferons. Mais, cela pose aussi des questions de sécurité. Il ne vous aura pas échappé non plus que ces bornes ne sont pas extrêmement discrètes et qu'elles prennent de la place sur l'espace public. Il faut arriver à trouver les emplacements où les mettre en privilégiant le stationnement et en évitant d'être gênant pour les personnes à mobilité réduite. Dans une ville comme Viroflay, ce n'est pas toujours très simple. Évidemment dès que nous en aurons l'opportunité, nous demanderons aux différents acteurs. Pour l'instant, c'est le SIGEIF qui a cette compétence. Après, il y aura peut-être d'autres solutions qui arriveront. On ne met pas une borne liée à quelqu'un, j'ai déjà eu ce genre de demande en disant : j'ai acheté ou je veux acheter une voiture électrique, je voudrais une borne à côté de chez moi, enfin juste en face de chez moi. La réponse est non parce que ce ne sont pas des bornes privatives. L'objectif est que les bornes tournent. Pour l'instant, je n'ai pas de statistiques sur l'utilisation des bornes, mais je n'ai pas l'impression que les gens se précipitent notamment sur le parking Costes et Bellonte, sur la place de Verdun.

Nous essayons de les localiser dans les endroits où les gens vont passer quelque temps. Comme je vous l'ai dit, nous modulons les bornes en charge rapide ou en charge moins rapide pour faire en sorte qu'elles puissent être utiles à l'endroit où elles sont. Nous en déploierons certainement encore davantage.

Je ne sais pas s'il existe, mais j'aimerais bien avoir le taux d'équipement en véhicules électriques des Viroflaysiens et le nombre de prises installées par des particuliers indépendamment du SIGEIF. C'est tout à fait autre chose. Je ne sais pas si cette statistique existe. »

Mme PILICHIEWICZ : « Pour le parking Gaillon, je voudrais préciser que si le portail est fermé c'est qu'il y a une raison. Ce parking est pour les sportifs, éventuellement pour les parents qui font des déposes à l'école d'à côté le matin. Déjà là en ayant un portail fermé, on arrive à avoir des voitures ventouses, donc s'il était ouvert toute la nuit toutes les places seront prises par des voitures tampons. »

Mr GEVREY : « Pour répondre à la question de Mr le Maire, je peux dire en tant que membre du Conseil syndical de la résidence Le Mansart qu'on commence à voir apparaître un certain nombre de demandes d'équipements de prises électriques. Dans les copropriétés qui n'ont pas été conçues pour ça, cela pose plein de problèmes. De toute façon, on sait très bien que lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu au printemps, le Conseil syndical et le syndicat seront obligés de proposer des solutions. Actuellement, on a entre cinq et six demandes pour 120 logements. »

Mr LEBRUN : « Merci pour cette précision concernant une copropriété spécifique de Viroflay. Voilà pour les réponses concernant la présentation du rapport d'activité 2020 du SIGEIF. On prend acte qu'il nous a été présenté. »

LE CONSEIL

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 du SIGEIF.

10 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT

Mr LEBRUN : « Nous poursuivons avec le rapport d'activité 2020. Aujourd'hui, il y a trois rapports d'activité. Il s'agit de la délégation de service public pour la gestion du stationnement. Jean-Philippe OLIER, Maire adjoint, vous poursuivez s'il vous plaît. »

Mr OLIER : « Rapport annuel Q-Park pour l'année 2020. Vous avez eu la chance d'écouter mon rapport annuel 2019 l'année dernière. On se réjouissait de la forte progression du taux de respect sur la voirie. En d'autres termes, c'est le taux de paiement des horodateurs. Il avait fortement augmenté, mais il restait quand même très faible puisqu'il était un petit peu inférieur à 30 minutes par horodateur et par jour. En 2019, nous avons aussi évoqué :

- La modernisation des horodateurs avec la mise en place du paiement par carte bancaire y compris sans contact.
- L'ouverture d'un e-guichet pour le renouvellement des abonnements.
- Le développement de la présence physique à la bibliothèque.

Pour l'exercice 2020, les faits marquants sont d'abord la crise sanitaire. Comme vous le savez, la crise sanitaire a fortement perturbé le stationnement. Nous avons décidé de maintenir l'ouverture des parkings couverts. En ce qui concerne les parkings sous la voirie pendant un certain nombre de mois de l'année dernière, il n'y avait plus de contrôle du paiement correct de la cotisation aux horodateurs. Cela a fortement réduit le chiffre d'affaires et on le verra tout à l'heure dans les comptes. Pendant trois mois, cela a été totalement gratuit.

La composition du parc est restée inchangée à savoir :

- 118 places pour le parking de la bibliothèque.
- 978 places de stationnement payant sur la voirie incluant :
 - Le marché couvert : 77 places

- Costes et Bellonte : 56 places
- Plus de la voirie avec horodateurs : 845 places.

Concernant l'enquête de satisfaction qui est faite annuellement, il y a beaucoup à dire sur l'enquête de satisfaction. L'année dernière, cela n'avait pas manqué. Il n'y a pas beaucoup de réponses. C'est de l'ordre de 70 réponses à l'enquête, donc cela ne donne pas des résultats hyper significatifs.

Globalement quand on regarde l'ensemble des notes sur tous les critères, on est à nouveau en hausse puisque la note moyenne sur l'ensemble des critères est de 7,9/10 et 71 % des notes sont supérieures ou égales à 8. 90 % de la clientèle est prête à recommander ce service. On voit que ce service est essentiellement sur les parkings couverts. Pour rappel en 2018, la note était de 6,2, en 2019 7,1 et cette année 7,9. Si ça continue comme ça, on va dépasser les 10. Mais, cela ne va pas continuer comme ça.

En ce qui concerne le bilan de la maintenance, il est un petit peu différent de celui de l'an dernier puisqu'il y a moins d'interventions de maintenance qui ont été faites puisqu'en 2019 il y en avait 754 et cette année 524. Cependant, la répartition ressemble un petit peu. La maintenance corrective est de 9 % contre 12 % l'année d'avant. La maintenance corrective, c'est un appareil qui tombe en panne. La maintenance préventive comme son nom l'indique, c'est de la maintenance a priori. On est à 61 % des 524. On était à 73 % l'année dernière, pour l'année 2019. Donc, on a fait moins de maintenance préventive. D'un autre côté, ils ont été aussi moins utilisés. En ce qui concerne ce qui est pudiquement marqué « horodateurs » dans le rapport annuel et ce n'est peut-être pas neutre si c'est marqué en noir, il y avait 15 % des interventions qui étaient sur horodateurs. On est passé à 30 %. Ça, c'est de la maintenance curative due à des interventions extérieures sur des horodateurs qui ne sont pas tombés en panne tout seuls.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires est en légère baisse de 7 % par rapport à 2019. Il est à 168 700 € contre 180 200 € l'année d'avant, donc moins 7 %. Pour la répartition, je commence par les gros postes :

- Les prestations de services et recettes pour la voirie sont passées de 139 k€ à 122,6 k€ soit -12 %.
- Les recettes des abonnés représentaient 32 000 € et maintenant elles représentent 38 000 €. Cela fait 19 % d'augmentation. Ça, ce sont les abonnements.
- Puis les recettes, ce sont des petits chiffres. C'est passé de 6 à 3, donc ce n'est pas très significatif. Les autres 7 sont égales à 4,7.

D'une part, on voit le développement qui continue à se faire de l'usage de l'abonnement qui est je rappelle de 21,50 € par mois pour les Viroflaysiens. Celui-ci est tout à fait abordable. On voit que chiffre d'affaires qui ne baisse que de 7 % alors que pendant au moins un quart de l'année il n'y eut aucun contrôle et pendant quelques mois en plus il y a eu des contrôles uniquement sur les zones rouges et pas sur les zones vertes. Si on fait un bilan entre l'effet COVID, l'absence de contrôle et la baisse du chiffre d'affaires, on voit que s'il n'y avait pas eu l'effet COVID a priori le chiffre d'affaires aurait augmenté. D'ailleurs, cela se serait sans doute vu si on avait pu faire des moyennes sur les mois normaux sur le taux de respect qui a certainement augmenté.

Concernant le compte de résultat, comme vous le savez la Ville perçoit 1 % du chiffre d'affaires, donc nous recevons cette année 1 687 € de la part de Q-Park contre 1 823 l'année dernière.

Je terminerai mon propos en disant que cette DSP s'est achevée la première semaine d'août 2021 et que pour la suite nous avons fait le choix de faire un marché public qui après une consultation a été attribué au même Q-Park avec des modalités différentes. Néanmoins, on peut se réjouir que contrairement à il y a dix ans où Q-Park avait été le seul à répondre à la

consultation, donc on l'avait choisi, là on a eu plusieurs réponses différentes. Mais, Q-Park était le mieux placé et c'est ainsi que la Commission des appels d'offres l'a choisi. Je vous remercie. »

LE CONSEIL

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 de la délégation de service public pour la gestion du stationnement.

11 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Mr LEBRUN : « Nous poursuivons avec un autre rapport d'activité pour l'année 2020 également. C'est Christine CARON qui va vous le présenter, Maire adjointe à la vie économique et commerces. Il s'agit de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement. »

Mme CARON : « Nous avons reçu le rapport d'activité du Comptoir des marchés le 29 juillet 2021. Depuis, la Commission consultative s'est réunie au mois de décembre. Là, il s'agit de faire un résumé de l'activité du délégataire pendant cette année 2020 qui était un petit peu particulière. Évidemment, elle a été fortement impactée par la crise sanitaire. Vous vous souvenez qu'il y a eu une fermeture des marchés à partir de mars 2020, puis une restriction aux commerçants alimentaires. Ceci a donc fortement impacté les recettes et en particulier les droits de place. Ceux-ci ont baissé d'environ 50 000 €. Par voie de conséquence, la redevance animation qui comme elle est proportionnelle au nombre de séances a baissé de la même façon. En ce qui concerne les charges, elles ont a contrario fortement augmenté, car lorsque les marchés étaient en fonctionnement ils devaient répondre à certaines exigences notamment des exigences de jauge, de parcours. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. Cela obligeait notre délégataire à recruter du personnel supplémentaire. Par ailleurs après chaque séance, il fallait désinfecter par exemple la Hall Leclerc de façon très fine, donc tout cela a fait augmenter les charges directes d'environ 30 000 €.

La Mairie a quand même pris quelques mesures pendant cette période-là puisqu'on a suspendu les droits de place pour les commerçants pendant un certain temps sur cette année 2020. Puis, on a octroyé au délégataire un trimestre de redevance. Cela dit, le résultat d'exploitation sur l'année 2020 est à – 18 000 €. Si j'enlève le trimestre de redevance gracieux, nous avons récupéré 45 000 € de redevances pour l'année 2020 au lieu des 60 000 € de base. De la même façon que la DSP de stationnement, le contrat s'est terminé, le 30 juin 2021. Nous avons récupéré la demi-redevance, on va dire, pour l'année 2021 de 30 000 €. Par ailleurs, le solde des redevances animations qui s'élève à 6 805 € a été versé à la Mairie et est en train d'être reversée au GPEV qui est l'association des commerçants du marché qui maintenant va prendre en charge directement la gestion des animations.

D'ailleurs, je vous invite à vous faire photographier ce week-end sur le marché de Viroflay parce que vous aurez le samedi et le dimanche une sharingbox, c'est-à-dire une espèce de boîte devant laquelle vous vous mettez avec qui vous voulez et vous vous faites prendre en photo. Vous avez les photos et c'est très festif. On l'avait fait quand on a vu l'animation à la piscine.

La semaine dernière, il y a eu la piñata pour les enfants. Soyez indulgents avec nos commerçants si vous voyez que ça ne démarre pas. Ils commencent à prendre en charge toutes ces animations. Évidemment, ils sont un peu aidés par le prestataire puisque nous sommes passés en prestation de service, puis par nous. Ce n'est pas évident de servir ses clients et de s'occuper des animations. C'est tout ce que je voulais vous dire.»

Mr LEBRUN : « Je reviens sur 2020. Vous l'avez dit, Mme CARON, c'est une année particulièrement complexe pour le commerce. Je dois saluer l'inventivité, la créativité, la motivation de pratiquement l'ensemble des commerçants des marchés de Viroflay pour arriver à continuer à satisfaire leur clientèle. Ils ont trouvé des solutions parfois un peu bidouillées. Nous les avons aidés à pouvoir occuper de l'espace public pour certains d'entre eux. Ils se sont aussi mis au click and collect, à la livraison à domicile. L'avantage de cette crise que nous avons traversée est que tout le monde a réussi à faire preuve d'agilité. C'est le terme que nous utilisons beaucoup depuis quelques années. Là pour le coup, il est tout à fait adéquat. J'ai été surpris et émerveillé de la façon dont chacun a pu réagir. Je voulais leur tirer un coup de chapeau parce qu'ils le méritent. Je pense que beaucoup d'entre eux ont largement réussi à compenser la baisse d'activité qui aurait pu arriver s'ils s'étaient laissés aller à la morosité ambiante. Vraiment, nous avons la chance d'avoir des marchés, des commerçants dynamiques sur le marché. Nous allons tout faire pour en avoir encore d'autres, encore plus dynamiques, tout cela pour promouvoir le marché et faire en sorte que les clients, les Viroflaysiens et au-delà des Viroflaysiens, puissent continuer à fréquenter le marché en 2021, 2022 et les années suivantes. »

Mme CARON : « Et toute la semaine. Pas que le week-end. »

Mr LEBRUN : « C'est un sujet qui est complexe à gérer. L'année 2020 a été l'occasion de saluer tous ces commerçants et les clients qui ont aussi été fidèles. Forcément puisque nous leur demandions de ne pas partir à plus d'un kilomètre de chez eux. De fait, c'était assez valable pour le commerce local qui, lui, a continué à approvisionner.»

Mr PERRIER : « Alors, on s'associe aussi à ce que vous venez de dire en tirant notre chapeau, comme vous le dites, aux commerçants.

La délégation de service public pour la gestion des marchés de Viroflay a pris fin en juillet 2021. À plusieurs reprises, « Viroflay, c'est vous » s'est exprimé et a demandé à ce que de nouvelles voies soient explorées en lieu et place de la DSP pour une gestion des marchés mieux maîtrisée par la Ville, et ce pour avoir toute liberté de stimuler l'activité commerciale. On voit que cela se déroule en ce moment en s'appuyant sur le commerce de Ville, sur ceux du marché, sur une animation commerciale et sur les événements festifs qui sont coordonnés profitant à tous et dans une dynamique commune et de complémentarité.

Nous nous félicitons de la décision prise par la Ville d'abandonner la DSP au profit d'une gestion des marchés à travers un contrat de prestation de services conclu pour cinq ans. Ce changement de mode de gestion expérimentale en ce début de contrat nécessitera un suivi attentif du prestataire et la probable mise en place de critères permettant d'évaluer la qualité de réalisation de sa mission.

À défaut de rapport d'activité annuel au titre d'une DSP dans les années à venir et alors que des travaux de redynamisation et de rénovation des marchés sont en cours, le groupe « Viroflay, c'est vous » sollicite comme vu et proposé ou accepté en Commission animation de la Ville que nous puissions avoir une publication synthétique, on est bien d'accord là-dessus, et annuelle du bilan de l'activité des marchés et vraisemblablement proposée lors du vote du budget. Merci. »

Mr LEBRUN : « Je rappelle que le rapport est le rapport d'activité 2020. Néanmoins, cela nous donne tous envie d'aller plus loin. Je le disais au CCAS pour la question du SSIAD, nous continuerons à donner des éléments, des indicateurs de l'activité du SSIAD au CA du CCAS. Là, c'est pareil. La question purement financière se verra dans les comptes de la Ville parce qu'on aura des recettes, des dépenses et c'est isolé dans une fonction particulière. Tout cela sera partagé, il faut arriver à avoir l'information la plus utile à partager. Quand je dis « la plus utile », c'est celle sur laquelle nous pouvons tous avoir une incidence ou en tout cas à partir de cette impression pouvoir contribuer à dynamiser nos différents marchés. Nous sommes preneurs de toute solution bien évidemment pour dynamiser ces marchés.

Tout à l'heure, j'ai remercié chaleureusement les commerçants. Je vais quand même aussi remercier, même si nous étions en DSP, nos services de la Ville et Christine CARON et les élus aux commerces qui se sont aussi largement mobilisés sur cette question-là pour faire en sorte que les marchés fonctionnent et que les relations avec notre délégataire puissent fonctionner au mieux. Cela a plutôt bien fonctionné avec un investissement fort des uns et des autres. Mme Christine CARON, vous remercieriez le service de ma part. Je l'ai déjà fait, mais vous leur referez. »

Mme CARON : « Oui. Merci beaucoup. J'allais le faire. Je vais peut-être le dire. Il est vrai que c'est super important parce qu'il se trouve que pendant la période plus forte de la crise, le délégataire des services publics n'était pas très présent. Quand les marchands étaient fermés, le délégataire n'a pas du tout été présent, donc ce sont nos services qui ont complètement pris le relais et qui ont organisé les créneaux. Je ne sais pas si vous vous souvenez. Nous avons fait les créneaux de collectes sur le marché Verdun et sur le marché Leclerc. C'est surtout cela qui a permis de rythmer et je dirais même de soutenir et d'encourager nos commerçants à faire du click and collect. C'est sûr qu'ils étaient partants. Ce fut ça plus les opportunités de locaux qu'on a pu voir avec eux. »

Mr LEBRUN : « Comme elle est derrière moi, je ne la vois pas, mais j'ai senti son regard appuyé. Je remercie aussi notre Directrice Générale des Services qui s'est aussi largement mobilisée durant cette période et pas que pour les marchés d'ailleurs. Elle se cache derrière son masque. Merci à vous. Nous prenons acte que ce rapport vous a été présenté. »

LE CONSEIL

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement.

12 - AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE POUR 2022

Mr LEBRUN : « Christine CARON, vous poursuivez sur une délibération classique en cette période de l'année. »

Mme CARON : « Oui, c'est vrai qu'elle est devenue classique depuis la loi du 6 août 2015 qui concerne le repos hebdomadaire au sein des commerces de détail et des concessions automobiles pour le travail certains dimanches dans l'année. Le nombre de dimanches peut monter jusqu'à 12 par an et la liste doit être arrêtée avant le 31 décembre de l'année N-1, donc aujourd'hui. Comme d'habitude, nous avons consulté les organisations syndicales. Nous avons consulté certains commerces et certaines concessions automobiles par exemple pour connaître les dates de leurs campagnes publicitaires afin de nous caler sur l'agenda des fêtes. Cela nous amène à ouvrir plutôt les dimanches du mois de décembre comme actuellement. Pour l'année 2022, il vous est proposé pour :

- La première liste qui concerne les commerces de détail de pouvoir ouvrir les : 14, 11 et 18 décembre 2022.
- La liste 2 qui concerne les concessions automobiles et les autres de pouvoir ouvrir les : 16 janvier, 13 mars, 12 et 19 juin, 10 et 17 juillet, 18 septembre, 16 et 23 octobre, 6 novembre, 4 et 11 décembre 2022.

Pour tous ces dimanches du mois de décembre en allant sur le site, nous avons créé un lien où on a recensé tous les commerces qui étaient ouverts les dimanches. On a poussé un peu en disant ceux qui étaient aussi ouverts les lundis pour ceux qui souhaiteraient faire leurs courses le dimanche et le lundi, et favoriser l'activité. Donc, allez-y. »

Mr LEBRUN : « C'est un effort important (même si c'est une période où on fait du chiffre d'affaires) de la part des commerçants d'ouvrir des jours où ils n'ouvrent pas habituellement. Ils se reposeront un petit peu plus tard lorsque la période de fête sera passée. Ils sont ouverts, allez-y.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'ouverture des commerces de détail le dimanche pour 2022.

13 - MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2022

Mr LEBRUN : « Nous changeons complètement de sujet en passant à la partie enseignement jeunesse et sport. Madame BILLAUDEL, Maire adjoint, vous allez nous expliquer pourquoi nous devons modifier la carte scolaire. »

Mme BILLAUDEL : « Vous savez qu'à Viroflay nous avons trois zones de scolarisation avec trois groupes scolaires. Aujourd'hui, nous constatons un équilibre entre les trois groupes scolaires, c'est-à-dire le même nombre d'élèves. Or, il se trouve que sur la rive droite nous avons une école avec deux bâtiments, deux cours et beaucoup d'espace même si aujourd'hui elle est en travaux, alors qu'en centre-ville nous avons une école un peu plus ramassée. Un certain nombre de programmes de logements sont en cours ou arriveront même si malheureusement nous constatons que de nouveaux logements ne donnent pas forcément des enfants en plus.

Il nous est apparu important de procéder à une légère modification de la carte scolaire applicable à la rentrée de septembre sachant que lorsque l'on modifie la carte scolaire l'effet n'est pas du tout immédiat puisqu'il va de soi qu'on ne déplace pas les enfants de la zone impactée. On ne les change pas d'école en cours de scolarité. De même que leurs frères et sœurs qui viendraient à rentrer à l'école n'iront pas dans une école différente. Donc, il faut un certain

nombre d'années pour voir un impact. Mais, cela nous paraît important d'apporter cette petite modification. Concernant cette modification, vous avez la liste des rues sur un triangle qui est limité au sud par l'avenue du Général Leclerc, en biais par le chemin de fer et la rue des Marais ; actuellement, ces enfants étaient scolarisés sur Arcades Colombier. Les nouveaux arrivants ou les aînés de fratrie qui seraient amenés à être scolarisés à la rentrée prochaine le seront sur le Coteau et Aulnette.

Comme on remercie beaucoup, j'en profite pour saluer nos enseignants et directeurs d'école qui, je peux vous dire, demain (début des vacances scolaires) vont pousser un « ouf ! ». Ils n'en peuvent plus. Depuis maintenant un mois, c'est infernal : entre les changements de protocoles, les COVID, les machins, les trucs, ils sont dans un état d'épuisement.»

Mme PACHOT : « Le groupe VCV ne peut qu'approuver la volonté de la Ville d'anticiper les répercussions de l'augmentation de la population de Viroflay et ses répercussions sur la fréquentation de chacun des trois groupes scolaires de la Ville suivant les quartiers au gré des nombreuses opérations de promotion immobilière livrées ou en cours de construction ou programmées.

Le rééquilibrage de la carte scolaire a pour objectif d'alléger notamment à terme le groupe scolaire Arcades Colombier moins largement dimensionné en surface que les deux autres risquant ainsi d'atteindre plus rapidement la limite de sa capacité d'accueil.

Mais au-delà de l'accueil des enfants scolarisés et alors que ce grand nombre d'opérations et de projets de construction de logements est connu et conduit d'ores et déjà à la livraison de plusieurs centaines de logements à Viroflay sur la période 2021-2023, nous considérerons indispensable que la Ville puisse faire réaliser une étude sur l'évolution de la démographie à Viroflay sur les cinq à dix ans pour évaluer les besoins en matière d'équipement communal, et ce afin d'ajuster au mieux les plans d'investissement à faire. »

Mme BILLAUDEL : « Je vais déjà vous répondre que nous avons aujourd'hui dans l'état actuel des choses encore de la place dans les écoles. Je précise bien que c'est un rééquilibrage parce que c'est dommage d'avoir un très beau groupe scolaire avec deux grandes cours et quatre ou cinq salles de classe libres. On pourrait encore ouvrir sans problème une classe aux Arcades, une classe au Colombier. La première chose, c'est vraiment essayer de rééquilibrer.

La deuxième chose, vous avez sans doute constaté que depuis plusieurs années il y a eu beaucoup d'immeubles qui ont été livrés. Je suppose que depuis que vous êtes élus et même avant vous suivez la population scolaire, il ne vous aura pas échappé que tous les ans moins d'enfants s'inscrivent. Comme je vous l'ai dit également en commission, les projections de naissances s'annoncent moindre. Nous savons que la livraison d'un immeuble n'apporte pas d'enfant ou très peu. D'ailleurs, cela avait été fait à l'époque de Viroflay 2025 d'établir une prospective sur les locaux scolaires et périscolaires. Cela a été fait.

En plus, on pensait que les effectifs augmenteraient ce qui n'est pas le cas parce qu'on est vraiment en chute libre. En trois ans, on est passé de plus de 1 500 élèves à un peu plus de 1 300. Je crains et j'espère que l'année prochaine on ne passera pas en dessous de 1 300. Celle d'après probablement parce qu'on a le déficit de naissances de 2020 puisque la COVID a fait qu'il y a eu beaucoup moins d'enfants et pas qu'à Viroflay. Je pense qu'on n'est malheureusement pas près de voir remonter ces effectifs. »

Mr LEBRUN : « Alors évidemment, nous sommes attentifs à cette question-là. Concernant la question des équipements, je sais que lorsque nous avons élaboré le PLU en 2013 nous avons justement travaillé sur ces questions d'évolution du nombre de logements, de la population, sur les équipements publics disponibles à Viroflay que cela soit en matière scolaire, en matière sportive, en matière culturelle. Il en était sorti avec les études et notamment avec nos assistants

à la maîtrise d'ouvrage que la Ville pour une Ville de sa taille était particulièrement bien équipée. Après, nous pouvons tous regretter qu'il n'y ait pas de maison des associations, qu'il n'y ait pas de ceci ou cela ; ce sont des choix politiques que je revendique. Pour la décennie à venir, je pense que la question se pose relativement peu. Je dis la décennie à venir parce qu'on va peut-être nous imposer de plus en plus de contraintes sur le plan de l'urbanisme, sur le plan de la densification. La question pourrait être amenée à se poser comme à Vélizy avec des écoles en rez-de-chaussée d'immeuble de logements. C'est une projection à beaucoup plus long terme. »

Mme BILLAUDEL : « Ce matin dans le courrier, il se trouve qu'une administrée a envoyé un exemplaire de l'*Écho de Viroflay* de 1965. On parlait de la rentrée scolaire. À l'époque, il y avait plus de 1 900 enfants dans quatre écoles. C'est incroyable. Il y avait 46 enfants par classe et ils s'émeuvent dans un article qu'on n'est pas ouvert une classe supplémentaire. Quand on ouvre une classe, cela ne veut pas dire qu'on ouvre une salle de classe. Ils étaient 46 en élémentaire et 36 en maternelle. Il y avait 1 900 enfants scolarisés dans quatre écoles. Cela m'a amusée de le lire. »

Mr LEBRUN : « Heureusement, les choses ont évolué. Il est vrai que si un jour l'idée vient à quelqu'un de nous dire que tous les CP doivent être dédoublés et qu'ils ne doivent plus être qu'à 12 enfants au lieu de 24 ou 20, cela posera là une vraie question. Nous pouvons espérer qu'à ce moment-là nous serons un peu aidés pour construire de nouvelles salles ou pour trouver le moyen d'en faire. Pour l'instant toutes choses étant égales par ailleurs et voyant la façon dont la démographie se passe à Viroflay, on est malgré la construction de logements dans une diminution du nombre d'enfants. C'est ce qui est constaté dans la plupart des villes aux alentours. Nous avons à peu près tous le même type de problème malgré une construction soutenue dans toutes nos villes. »

Mme BILLAUDEL : « Il y a eu un effet COVID. »

Mr LEBRUN : « Je vais vous dire une autre chose. Je reviens sur la loi SRU. La loi SRU en calculant en nombre de logements n'a pas non plus facilité la création de logements moyens ou grands. Elle a plutôt incité les bailleurs qui avaient aussi des objectifs quantitatifs et certainement les villes aussi à créer de petits et moyens logements plutôt que des moyens et des grands. Nous savons tous que dans ces logements ce ne sont pas forcément des logements très familiaux. Nous allons avoir un enfant et après nous allons partir lorsque le deuxième arrivera. Là aussi, il faut être attentif à la façon dont les lois sont votées pour savoir comment elles seront appliquées ultérieurement. C'est une autre problématique.

Je me réjouis de pouvoir initier dans les Yvelines des programmes de BRS d'acquisitions sociales à la propriété qui permettront de compenser en partie cet état de fait en proposant des logements familiaux à vocation sociale, des acquisitions de propriétés qui seront plutôt en moyenne de trois voire quatre pièces, donc une pièce de plus que dans la moyenne des logements sociaux traditionnels. Le premier challenge est d'arriver à maintenir le même nombre d'enfants.

Je salue le travail des services et de Pauline BILLAUDEL sur la question de comment on fait pour équilibrer les groupes scolaires, pour éviter toute fermeture de classe. Nous n'y arrivons pas toujours. Nous savons très bien qu'une fermeture de classe dans une école augmente mathématiquement la moyenne du nombre d'enfants dans les classes qui restent dans l'école. Nous pouvons avoir une ouverture, et cela donne un peu d'oxygène. C'est un travail extrêmement fin qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes de dérogation que nous pouvons recevoir parce que c'est aussi ce travail qui doit être fait dans l'intérêt général. Nous

ne privilégions pas des intérêts particuliers. Nous essayons de le faire, mais à un moment donné l'intérêt général va primer. Merci, Madame BILLAUDEL et merci à vos services. Merci Madame la Directrice Générale des services.»

Mme PACHOT : « Je voulais juste rectifier parce que je me suis peut-être mal fait comprendre. J'avais tout à fait bien compris en commission puisque cela a été très bien expliqué. Il n'y a pas de demande pléthorique aujourd'hui d'inscriptions d'enfants suite à la livraison de logements. Mon propos était plutôt d'élargir le sujet à d'autres équipements que ceux scolaires. C'est pour cela que j'évoquais cela. Quand je parlais de plusieurs centaines, ça commence à devenir significatif. Effectivement, on peut aller sur des demandes, des besoins culturels, sportifs, d'autres équipements que les équipements scolaires pour lesquels j'ai très bien compris. Vous avez répondu pour partie sur les choix politiques que vous prenez, dont acte. Néanmoins, je trouve que c'est toujours intéressant d'avoir une vision d'experts en fonction justement des logements sociaux, des catégories socioprofessionnelles, des typologies de logements. On peut quand même essayer de tirer quelques lois sur les besoins à venir. »

Mr LEBRUN : « Il n'aura échappé à personne que nous sommes élus depuis quelques années à la tête de cette Ville. Les équipements sont renouvelés, sont créés et dans le programme actuel pour le mandat en cours nous avons aussi un nombre d'équipements publics qui vont être rénovés ou créés. Je pense que cela n'a encore jamais été fait dans un mandat et ceux-ci concernent l'ensemble des sujets : les personnes âgées, les jeunes (avec Arc'ados, on leur propose un lieu plus agréable et plus adapté). Cela concerne la rénovation de la salle Dunoyer dédié au domaine culturel et associatif.

Il y a beaucoup d'autres sujets, allant du scolaire, à la jeunesse, à la culture et au sport. Je pense qu'on couvre à peu près toute la gamme des équipements. Peut-être après la fin du mandat parce que tout ne sera pas fait et fini d'ici la fin du mandat, mais je pense que d'ici six ans on aura donné à Viroflay un nombre d'équipements neufs ou rénovés extrêmement important par rapport à ce qu'on a pu connaître les années précédentes. Il en manquera toujours. Je pense que les plus indispensables seront présents. Je reprendrai quelques phrases de l'*Écho de Viroflay* » de 1965. C'était au moment où la piscine allait être construite. Les Viroflaysiens s'exprimaient : *on n'a pas besoin de la piscine. De toute façon, je n'y vais pas, donc je n'en ai pas besoin. Moi, cela m'intéresse. Et pour les enfants, on peut leur apprendre à nager.* Nous retrouvons l'incidence sur les impôts avec ce qu'il faut faire ou ne pas faire. L'histoire se renouvelle. C'était un moment de fraîcheur de lire ce magazine. Je vous ferai certainement la copie de cette dernière. C'est assez intéressant. »

Mme ÉGAL : « Je voulais juste renchérir sur les propos de Mme PACHOT. On va avoir dans la prochaine séance, je pense, le débat d'orientation budgétaire. Chaque année, nous réclamons justement que dans les documents qui nous permettent de raisonner afin d'avoir ce débat d'orientation budgétaire. Il faut qu'on ait des éléments actualisés en termes de démographie. C'était un socle indispensable pour que nous raisonnions ensemble sur les besoins d'investissement de la Ville. Je souhaiterais que ces demandes qui vous sont formulées ce soir soient prises en compte dans les supports de présentation du débat d'orientation budgétaire à venir. Merci. »

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la modification de la carte scolaire à partir de la rentrée de septembre 2022.

14 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Mr LEBRUN : « Nous avons maintenant deux délibérations qui concernent le personnel. La première délibération consiste à créer deux postes qui seront pourvus du 20 janvier au 26 février 2022 pour répondre aux besoins de recensement de la population. Je vous rappelle que depuis maintenant quelques années, depuis 2002, le recensement ne se fait que par tranche de 8 % de la population. Celui-ci se passe toujours à cette période-ci. Nous avons déjà créé trois postes par délibération de 2018. On en crée deux de plus. Il y aura un coordonnateur d'enquête et quatre postes d'agents recenseurs qui parcourront la Ville.

Je vous appelle à être attentifs si jamais vous êtes recensés. Répondez très vite. Si vous avez des voisins qui sont recensés, incitez-les à répondre. Je profite de cette délibération pour vous inviter à être attentifs et à relayer ce message auprès des Viroflaysiens. Nous l'avons fait dans le magazine et nous le ferons encore sur les réseaux sociaux et sur le site de la Ville.

La dépense totale pour ces différents postes est de 8 200 € charges comprises.»

Mme ÉGAL : « Une précision. Le forfait qui est proposé pour ce travail est un montant qui est inférieur au SMIC, donc je voulais savoir si ces personnes étaient censées travailler à temps partiel pour ne toucher que ce forfait. Merci. »

Mr LEBRUN : « La plupart du temps ce sont déjà les personnes qui ont des emplois à temps plein et qui font ça en dehors de leurs heures de travail. Ils font ça le soir, le week-end. Ce n'est pas un travail à temps plein. Ils ont juste un objectif, un nombre d'adresses et de ménages à recenser et qui a priori est un nombre raisonnable pour ne pas les occuper à temps plein sur un mois. En l'occurrence, nous prenons les tarifs tels que nous sont indiqués par l'État. Nous ne faisons pas de tarifs purement viroflaysiens. Souvent, ce sont des fonctionnaires ou des fonctionnaires à la retraite qui font ce genre de travail. Il faut des personnes qui connaissent bien la Ville et qui soient sympas et convaincantes.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le recrutement et la rémunération des agents recenseurs.

15 - DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL

Mr LEBRUN : « Le dernier sujet à l'ordre du jour concerne le protocole relatif au temps de travail des agents de la Ville de Viroflay. Vous avez peut-être suivi les médias au cours des mois passés concernant le fait que le gouvernement a demandé à l'ensemble des collectivités à compter du 1^{er} janvier 2022 de revoir leur protocole de temps de travail qui avait été établi à l'époque lorsque les 35 heures étaient arrivées. Beaucoup de collectivités étaient sous la barre des 1 607 heures annuelles qui est le temps de travail accordé pour 35 heures par semaine. Cela fait que dans beaucoup de collectivités il est nécessaire de faire travailler davantage les agents. Nous avons modifié le protocole relatif au temps de travail qui avait été voté à Viroflay il y a quelques années. Nous étions déjà pratiquement sur la base de 1 607 heures et même un petit peu au-dessus d'ailleurs, donc ce protocole qui vous est proposé vise simplement à rééquilibrer la question de la quotité de congés et la quotité de RTT. Jusqu'à présent, le personnel bénéficiait

de 35 jours de congé et de 6 jours de RTT. Le nouveau protocole donnera 25 jours de congé qui est la base légale en France et 18 jours de RTT. En additionnant les deux, les agents bénéficient de deux jours de repos complémentaires par an (RTT plus congés annuels confondus). Le fonctionnement des comptes épargne temps et de tout cela sont adaptés en conséquence. Chacun peut thésauriser une partie de ces jours-ci s'il ne les consomme pas dans une certaine limite annuelle et de stock total sur leur CET.

Il se trouve que le protocole reprend un certain nombre d'autres éléments comme les cycles de travail pour un certain nombre de personnels qui ont des cycles particuliers comme la police municipale. Dans ce protocole, nous avons remis des choses qui permettaient de balayer l'ensemble de la question de la durée du travail. Cette semaine, ce protocole a été soumis en Comité Technique de la Ville de Viroflay qui est avec les représentants de la collectivité et du personnel. Il a été approuvé à l'unanimité par ce Comité Technique.»

Mme ÉGAL : « Ce n'est pas une question, mais c'est simplement un commentaire. On comprend que dans le nouveau protocole au lieu d'avoir 35 jours de congé et 6 jours de RTT ils ont, ce qui vient d'être rappelé, 25 jours de congé et 18 jours de RTT. Il est écrit qu'ils gagnent deux jours. Sauf que le calcul des RTT exclut les jours d'absence pour cause de maladie, de maternité, etc. Donc dans certains cas, l'agent est perdant. C'était juste une relecture un peu plus complète du protocole. On a compris qu'en la matière la Ville se met en conformité avec la réglementation, donc on n'a pas d'autre commentaire. »

Mr LEBRUN : « Néanmoins pour la grande majorité des agents de la Ville, ils vont pouvoir bénéficier de deux jours de repos complémentaires par an pour ceux qui sont à présent sur l'ensemble de l'année sans absence.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la durée de temps de travail.

QUESTION

Mr LEBRUN : « C'était la dernière délibération de ce soir. Il est 22h14. Avant de vous laisser lire la question que vous m'avez envoyée il y a deux jours, je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal devrait se dérouler si tout se passe normalement, mais dans ces périodes d'incertitude c'est difficile et je n'ai pas de boule de cristal, donc elle devrait se dérouler le jeudi 27 janvier 2022 à 20 heures ici même. J'espère que nous aurons la possibilité d'accueillir du public et de le faire en présentiel.

Je ne sais pas si c'est Madame ÉGAL qui lit la question ou Monsieur FLORENCE. Je vous laisse lire la question que vous m'avez adressée il y a un peu plus de 48 heures. »

Mr FLORENCE : « Lors du Conseil du 24 septembre 2020, nous vous avons interpellé au sujet du projet d'aménagement de l'espace réservé depuis plus de 30 ans en prolongement de la rue du Pont des Chasses, un riverain de la parcelle nous ayant alertés. À l'époque, vous nous aviez répondu qu'il s'agissait de faire un cheminement piéton paysager comme l'allée des Maraîchers qui permettrait de rejoindre l'Avenue et la rue des Prés aux Bois et en complément du cheminement qui passe par la rue de l'Abbé Dalloz. Vous nous aviez confirmé que l'idée d'une rue pour les voitures était définitivement abandonnée.

« Cités » souhaite à la fois conserver le caractère public du terrain réservé et est favorable aux propositions qui permettraient de maintenir un espace vert arboré promis à la biodiversité existant actuellement sur la parcelle. Cet espace pourrait prendre aussi la forme d'un refuge LPO et se prolonger par un terrain de jeu supplémentaire au niveau de l'avenue Leclerc. Cette oasis de verdure faciliterait l'absorption des eaux pluviales et constituerait un îlot de fraîcheur et de nature pour les habitants. Par ailleurs avec les constructions en cours et à venir, la population du quartier Prés-aux-Bois / Madeleine est amenée à augmenter. Quels axes de déplacement les familles et PMR pourront-elles emprunter pour atteindre au quotidien la crèche, les écoles Aulnette et le Coteau, le gymnase des Prés-aux-Bois, les gares SNCF et le tram ? Aujourd'hui, l'accès est assuré d'un côté par la rue Jules Herbron où les trottoirs sont trop étroits pour les familles et les PMR et de l'autre par la rue Roger Després qui est une rue privée.

Nous revenons donc vers vous aujourd'hui pour savoir où en est ce projet. En fonction de son avancement, les élus de « Cités » sont prêts à participer à la réflexion. En vous remerciant pour vos éclaircissements. »

Mr LEBRUN : « Merci pour votre question. C'est aussi au sujet sur lequel Jean-Philippe OLIER a largement mouillé la chemise comme on dit et d'ailleurs un peu plus que pour la rue François Gaillard. Je fais un rappel. Nous affichons à l'écran le contexte local. Vous voyez sur la droite la rue Jules Herbron qui monte à partir de l'avenue qui se situe tout en bas. Vous avez la sente Buffet. La rue Jules Herbron est en sens unique et descend. Elle monte dans l'autre sens, mais dans le sens de circulation elle descend. Les piétons peuvent l'emprunter dans les deux sens. Il y a la sente Buffet qui se trouve au milieu. Nous avons complètement à gauche celle qui fait une sorte de coude, la rue Roger Després ; elle se finit vers l'avenue en s'appelant la rue de l'Abbé Dalloz. Et, la rue dite du Pont des Chasses se situe ici. Il y a un début de rue en haut qui dessert la petite résidence privée qui se trouve à gauche qui date d'il y a à peu près 30 ans, voire un petit peu plus. Puis, il existe un emplacement réservé sur cette langue de terre. Si vous voyez bien la configuration, cet emplacement était prévu à l'époque pour irriguer en quelque sorte la zone d'activité Rive Droite en venant de l'avenue du Général Leclerc et en passant sous le pont SNCF pour ensuite venir de façon plus directe que la rue des Prés aux Bois dans cette zone d'activité Rive Droite.

D'ailleurs, cela aurait nécessité d'élargir le pont SNCF. La zone d'activité Rive Droite est pleine depuis maintenant un certain nombre d'années. Nous avons plutôt perdu des salariés que nous n'en avons gagnés d'ailleurs, même si des constructions ont été faites à cet endroit-là. Nous avons une zone industrielle ou artisanale qui est plutôt une zone de bureaux et qui ne nécessite quasiment pas d'accès aux camions en tout cas contrairement à d'autres zones d'activité des Yvelines ou proches de chez nous. L'idée de cette voie directe d'accès puisque l'emplacement réservé d'une certaine largeur n'était plus du tout d'actualité. Elle fait 10 m de large. Elle n'est plus d'actualité cette voie.

Effectivement, il est de bonne gestion que la Ville se pose des questions sur les emprises foncières, les réserves foncières qu'elle peut avoir pour savoir comment au mieux les valoriser. Nous pouvons les valoriser de beaucoup de façons différentes à part des usages dont certains que vous proposez comme un refuge LPO ou un square pour les enfants. Nous pouvons aussi la valoriser sur un plan financier, pourquoi pas, en cédant un certain nombre de parcelles. Celles-ci vont en faire partie comme d'autres. Nous avons réuni, et Jean-Philippe OLIER s'y est attelé, les riverains pour leur dire que nous souhaitons faire quelque chose à cet endroit-là. Nous ne voulons pas laisser des terrains non utilisés à Viroflay et en friche. Tout le monde était conscient du fait que la friche n'était pas forcément une solution en soi compte tenu de la configuration de Viroflay. Le projet initial de sente piétonne paysagère a reçu un avis plutôt frais ou carrément unanimement contre de l'ensemble des riverains qui se trouvent à la fois sur

la sente Buffet et sur la rue Roger Després. Il a fait l'unanimité totalement contre lui pour un certain nombre de raisons, mais je ne vais pas m'étendre là-dessus.

Au sujet de ce terrain, les riverains nous ont fait une contre-proposition argumentée sur un certain nombre de sujets, dont la question des constructions qui se passent sur l'avenue de ce quartier-là. Ils nous ont fait remarquer plusieurs choses. Comme vous l'avez mis dans votre question, il y a la rue Jules Herbron qui permet de desservir la gare. Il y a également la rue de l'Abbé Dalloz qui se prolonge par la rue Roger Després. Ce sont les habitants de la rue Roger Després qui nous ont dit qu'il y avait aussi le passage entre l'avenue et la rue des Prés-aux-Bois qui pouvait aussi se faire par la rue Roger Després. Ils ont proposé d'acquérir ces parcelles en les découpant en les rattachant aux parcelles existantes des uns et des autres leur augmentant de cette façon-là leur surface de parcelle, leur donnant des droits à construire qui ne sont pas à négliger. Chacun a dit que c'était pour agrandir leur jardin, donc le garder dans un esprit verdoyant qui est un esprit de cœur d'îlot vert et propice au développement de la faune, pourquoi pas. Mais pas en friche.

Nous avons étudié cette question et largement travaillé ce sujet-là. Nous sommes en cours de discussion avec eux sur la possibilité pour chacun d'entre eux d'acquérir une partie des parcelles. Pour l'instant le débat achoppe sur la question du prix. Je leur ai clairement dit que cette voie n'était pas stratégique pour la Ville de Viroflay. Je vais vous dire pourquoi après. Elle ne l'est plus pour la zone d'activité en tout cas. Toute solution était envisageable, mais je ne braderai pas un foncier de ce type-là à cet endroit-là, donc les discussions vont se poursuivre sur les questions de prix.

Concernant l'accès depuis l'ouest de Viroflay où le sud-ouest, en l'occurrence sur cette partie de l'avenue qui se situe aux alentours entre le 160 et le 180 de l'avenue du Général Leclerc quand nous regardons de façon plus étroite, il y a toute la rue Jules Herbron qui remonte vers la gare Rive Droite qui est déjà assez utilisée. Dans le cadre des négociations, les riverains de la rue Roger Després nous ont dit : nous nous engageons à ne jamais fermer la voie Roger Després à la circulation piétonne ou vélo même si elle est privée. Ils l'ont fermée à la circulation automobile. Elle est barrée d'un côté. Mais l'engagement est clairement pris notamment par le biais du Président de l'association du secteur disant que les piétons et les vélos continueront à pouvoir emprunter la rue Roger Després et aller non pas de façon parallèle parce qu'elle fait un coude.

Je rappelle aussi que la rue de l'Abbé Dalloz se prolonge, elle est prolongée vers la rue des Prés aux Bois par la sente des Prés qui continue qui a une largeur au-delà de la largeur nécessaire pour les PMR. Peut-être qu'elle nécessite d'être réaménagée de façon un peu plus carrossable en quelque sorte. En fait, il y a un certain nombre d'axes de circulation piétonne et à vélo qui existent dans ce secteur-là et qui permettent de rejoindre la rive droite depuis le bas de l'avenue Leclerc. Je dois dire aussi que les riverains ont fait un travail important en disant : même s'il y a des bâtiments qui se construisent, au final cela fait assez peu de bâtiments qui se construisent dans le secteur, donc il y a un nombre de logements relativement limité. Après, chacun voit midi à sa porte. Chacun avance les arguments qui peuvent être avancés et qu'il souhaite avancer.

Je l'ai dit, cette voie ne nous a pas paru stratégique, donc nous sommes en train d'étudier la possibilité de céder la parcelle. L'avantage de céder la parcelle est que cela fera aussi de recettes pour la Ville et tout le monde sait que lorsqu'on crée des aménagements c'est plutôt coûteux. Cela crée des frais de fonctionnement. Les recettes nous permettront aussi, si nous arrivons au bout de ce principe-là, de venir abonder nos recettes pour financer nos investissements des années à venir. Je le souhaite en tout cas.

Une autre chose aussi, je voulais dire, nous sommes dans un quartier pavillonnaire à cet endroit-là. En l'occurrence, il y a plein de jardins. Nous voyons très clairement que le vert est assez

présent. J'ai déjà vu dans certaines rues de Viroflay certains particuliers qui ont apposé sur leur clôture un petit panneau mettant : ici, refuge LPO. Nous n'avons pas besoin de la Ville pour créer des refuges LPO. Chaque propriétaire de jardin peut très bien créer dans son jardin un refuge LPO. C'est pour vous dire qu'il ne faut pas forcément demander à la Ville de faire ce genre de chose. Chacun à son niveau peut aussi contribuer à la protection de la faune et ainsi de suite.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui. Le problème d'accès, je ne pense pas qu'il s'oppose de façon cruciale. Nous pouvons imaginer qu'en achetant ces terrains les propriétaires vont les préserver puisque leur intention était de les garder comme espace vert, comme jardin. Les actuels en tout cas. Les futurs dans 10 ou 20 ans, je ne sais pas s'ils ne vont pas en profiter. Le PLU aura certainement changé, comme on nous demandera de construire plutôt des logements collectifs que des pavillons, peut-être qu'il changera à ce moment-là. Voilà ce que je pouvais vous dire suite à votre question. J'ai été assez complet, me semble-t-il. Nous avons d'autres sujets comme celui-là dans la Ville qui se ressemblent concernant des parcelles qui vont de la rue de Kolokani jusqu'à la sente de la Cerisaie. Là aussi, ce sont des terrains en bande dont le sort devrait être tranché prochainement. Pour l'instant, ils servent de base vie à Hydreaulys pour les travaux d'assainissement sur l'avenue. »

Mme ÉGAL : « En complément, j'aurai quelques questions autour de votre réponse. Je vais commencer par la fin. Vous parlez de la sente des Prés. Certes, la sente des Prés est assez étroite. Elle débouche surtout sur la rue des Prés-aux-Bois à un endroit où la rue des Prés-aux-Bois est étroite. En réalité à la sortie de la rue Roger Després, on a une largeur de rue qui permet d'avoir un trottoir acceptable. Ce n'est pas du tout le cas entre la sente des Prés et la rue Roger Després. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, vous parlez de la parcelle restée en friche. Vous ne parlez pas de la partie qui a été rachetée par la Ville et qui est au 171, si je ne me trompe pas de numéro. 170, je ne suis pas loin. Donc, nous faisons une proposition d'y créer un jardin public sachant que dans tout ce quartier il manque beaucoup d'espaces de détente, car la densification de la construction laisse peu d'espaces libres.

Le troisième point, vous parlez de la rue Jules Herbron en termes d'axe de déplacement. La rue Jules Herbron n'a pas de trottoir d'un côté et un trottoir extrêmement petit de l'autre qui ne permet pas un déplacement serein pour des gens que ce soit des familles ou des PMR.

Voilà mes trois points. »

Mr LEBRUN : « là encore, c'est un sujet qui se rapproche un peu de celui de la rue François Gaillard. C'est le fait que nous essayons de trouver des compromis. À Viroflay, nous n'aimons pas passer en force sur des projets qui ne sont pas forcément des projets hyper stratégiques et qui ont des solutions complémentaires, qu'on peut juger peut-être pas tout à fait équivalentes, mais qui sont complémentaires. Il nous a paru intéressant d'entendre la proposition qui a été faite d'acquisition. Peut-être que nous n'arriverons pas au bout de cette discussion avec les riverains. Dans ce cas-là, nous nous reposons la question du devenir de cette parcelle en long. »

Mme ÉGAL : « Et ma question concernant le 170 qui ne concerne pas les riverains de la rue Roger Després ? »

Mr LEBRUN : « Au 170, c'est une maison qui avait été achetée par la Ville. Elle est actuellement louée. Pour le moment, nous allons la conserver comme étant un patrimoine de la Ville, éventuellement comme une ultérieure réserve foncière. Là pour le coup, on se situe dans un dans un secteur qui est un secteur de type UA, donc urbain et qui pourrait faire l'objet

dans les 5, 10, 15, 20 ans à venir d'une évolution urbaine, pourquoi pas. Là aussi, nous essayons d'anticiper ce qui pourrait se passer, du devenir de cette avenue. Il ne vous a pas échappé qu'il y a un certain nombre de bâtis à cet endroit qui ne sont pas franchement des bâtis de grande qualité, certains le sont. Nous pouvons nous attendre à des évolutions dans les décennies à venir. Pour l'instant, le 170 est une réserve foncière. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h40